


# Blaise Pascal - Les Provinciales

Joseph Bertrand

LU AVEC LIREGRATUITEMENT.COM

Livre libre de droits, lisible gratuitement en ligne et en quinze minutes par jour.

## BLAISE PASCAL · les provinciales

Les lecteurs du XVII siècle étaient familiers de longue date avec le problème de la grâce. Il faut en instruire ceux d'aujourd'hui. La destinée humaine et les conséquences du péché originel sont le terrain, sinon le sujet, de la lutte racontée au début des Lettres provinciales dans un style qu'Aristote approuve sous le nom d'eutrapélie et que condamne saint Paul.

Le mot Eutrapélie a disparu de nos dictionnaires ; celui de Trévoux le définit ainsi :

Eutrapélie. — Manières gaies, agréables, ingénieuses, affables ; façon d'agir plaisante, facétieuse, qui plaît. Le mot ne se dit guère qu'entre savans. Il est grec.

Ce mot grec, qui reste français, définit mieux qu'aucun autre le style des Lettres provinciales. Pascal use du droit de faire rire en traitant des sujets sérieux. À ceux qui trouvent en telle matière la plaisanterie hors de sa place, il répond :

« En vérité, mes pères, il y a bien de la différence entre rire de la religion et rire de ceux qui la profanent par leurs opinions extravagantes. Ce serait une impiété de manquer de respect pour les vérités que l'esprit de Dieu a révélées, mais ce serait une autre impiété de manquer de mépris pour les faussetés que l'esprit de l'homme leur oppose. Car, mes pères, puisque vous m'obligez d'entrer en ce discours, je vous prie de considérer que, comme les vérités chrétiennes sont dignes d'amour et de respect, les crimes qui leur sont contraires sont dignes de mépris et de haine, parce

qu'il y a deux choses dans les vérités de notre religion : une beauté divine, qui les rend aimables, et une sainte majesté, qui les rend vénérables ; et qu'il y a aussi deux choses dans les erreurs : l'impiété, qui les rend horribles, et l'impertinence, qui les rend ridicules ; c'est pourquoi, comme les saints ont toujours eu pour la vérité ces deux sentimens d'amour et de crainte, et que leur sagesse est toute comprise entre la crainte, qui en est le principe, et l'amour, qui en est la fin, les saints ont aussi pour l'erreur deux sentimens de haine et de mépris, et leur zèle s'emploie également à repousser avec force la malice des impies et à confondre avec risée leur égarement et leur folie. »

L'ironie, chez Pascal, est une arme terrible qu'il manie en grand maître.

« Ne prétendez donc pas, mes pères, ajoute-t-il, de faire croire au monde que ce soit une chose indigne d'un chrétien de traiter les erreurs avec moquerie, puisqu'il est aisé de faire connaître à ceux qui ne le sauraient pas que cette pratique est juste, qu'elle est commune aux pères de l'Église, et qu'elle est autorisée par l'Écriture, par l'exemple des plus grands saints et de Dieu même, car ne voyons-nous pas que Dieu hait et méprise les pécheurs tout ensemble, jusque-là même qu'à l'heure de la mort, qui est le temps où leur état est le plus déplorable et le plus triste, la sagesse divine joindra la moquerie et la risée à la vengeance et à la fureur qui les condamnera à des supplices éternels. In interitu vestro ridebo et subsannabo. Et les saints, agissant dans le même esprit, en useront de même, puisque, selon David, quand ils verront la punition des méchans, ils en tremble ront et en riront en même temps. Videbunt justi et timebunt et super eum ridebunt ; et Job en parle de même : Innocens subsannabit eos. Vous voyez,

mes pères, dit-il pour conclure, que la moquerie est quelquefois plus propre à faire revenir les hommes de leurs égaremens et qu'elle est alors une action de justice. »

Pascal, on le comprend, n'a commis, au début de la polémique, ni la maladresse de se défendre ni celle de montrer ses armes avant le combat. Le vrai comique est sérieux ou feint de l'être. Voltaire a pu dire :

… Vous avez bien la mine
D'aller un jour échauffer la cuisine
De Lucifer, et moi prédestiné
Je rirai bien quand vous serez damné.

Pascal doit à ses adversaires plus de charité ; mais, puisque Dieu lui-même a dit :

In interitu vestro ridebo et subsannabo.

l'ironie lui paraît permise.

Un homme du monde, dans les quatre premières lettres, s'informe avec curiosité de ces questions que tout le monde avait alors désir et croyait avoir, pour son salut, intérêt à comprendre. Il consulte des docteurs d'opinions diverses et rapporte leurs réponses avec tant de naïveté et de clarté que, sans être grand clerc, on prend plaisir à ces matières graves et profondes.

En le lisant, on croit tout facile ; car, si Pascal excelle à mettre les nuances en lumière, il n'est pas moins habile à cacher les ombres. Pour les théologiens, l'argumentation est facile ; les textes font preuve : un mot d'Ézéchiel, un verset de saint Paul, une maxime de saint Augustin, un syllogisme de saint Thomas, une décision du concile de Trente, sont proposés comme des vé-

rités, interprétés quelquefois avec hardiesse, toujours acceptés avec respect. Pour imposer la certitude entière des propositions les plus incompréhensibles à la raison, il suffit de les montrer dans les livres sacrés. Il est bien rare qu'une opinion ne puisse s'appuyer sur une ligne de l'Écriture, — sur deux ou trois mots, quelquefois, détachés de la phrase qui les contient.

Un pamphlétaire a emprunté à saint Paul cette épigraphe, très bien choisie, mais peu charitable : Increpa illos durè. Pascal y ajoute : Jocosè.

Le rôle de la grâce, intelligible dans Pelage, qui le réduit à rien, obscur dans saint Augustin, le plus grand des pères, qui prétend en marquer les limites, embrouillé de siècle en siècle par les commentateurs, outré enfin par la réforme, tourmenta pendant vingt ans la pensée de Jansénius. Sans mêler, volontairement au moins, à l'humilité d'un disciple la superbe périlleuse d'un censeur, le docteur de Louvain, persuadé que, faute d'entendre saint Augustin, tous les scolastiques avaient erré sur la grâce, donna pieusement à son livre, en l'honneur du plus savant des saints, le titre d'Augustinus, devenu célèbre.

L'Augustinus, publié en 1640, deux ans après la mort de l'auteur, devait être dédié au pape Urbain VIII. Jansénius avait dit sur son lit de mort : « Je crois qu'on pourrait difficilement changer quelque chose à mon ouvrage. Que si, pourtant, le saint-siège y voulait quelque changement, je suis un fils obéissant et soumis. »

Le livre, malgré cette déclaration, fut imprimé en secret et à la hâte. Une seconde édition parut en 1641, et une troisième à Rouen en 1643. Le succès fut très grand ; mais aussi la résistance.

On discutait en chaire les principes, voisins, suivant plus d'un docteur, de ceux de Calvin, et par conséquent dignes du bûcher. L'Augustinus fut d'abord condamné par une bulle d'Urbain VIII, le 6 mars 1641, comme renouvelant plusieurs propositions de Baius condamnées par Pie V en 1567.

L'Augustinus fut dénoncé en 1644, par l'Université de Paris, comme suspect d'hérésie, et, après un long et minutieux examen, la cour de Rome en interdit la lecture en y condamnant cinq propositions, dès lors mémorables, plus connues cependant par leur nombre que par leur sens véritable, sur lequel on n'est pas d'accord.

Les disciples de Jansénius, zélés pour sa mémoire, soulevèrent plusieurs questions. Les cinq propositions sont-elles dans Jansénius ? Quand Jansénius annonce simplement l'analyse et le développement des doctrines de saint Augustin, en use-t-il de bonne foi et sans se méprendre lui-même ? Quelle que soit enfin leur origine, les propositions sont-elles hérétiques et condamnables ? Telles sont les questions, de fait et de droit, devenues si célèbres.

La sentence régulière de l'Église tranche la question de droit. Les propositions sont fausses, téméraires, scandaleuses, impies, blasphématoires, injurieuses à Dieu et dérogeant à sa bonté.

Sur la question de fait, sans vouloir contester contre les saints ni se commettre avec les conciles, Arnauld déclarait avoir lu exactement le livre de Jansénius sans y avoir trouvé les propositions condamnées. Il ajoutait, non sans déguiser un peu ses véritables sentimens, qu'il les condamnait en quelque lieu qu'elles se rencontrassent, et dans le livre de Jansénius, si elles y sont. Si elles y sont ! le doute est injurieux pour le saint-siège, qui les y a

vues. On invitait la Sorbonne à condamner cette témérité. Le projet, quoi qu'en dise Pascal, n'était ni extraordinaire ni hors d'exemple. Il nous suffira, pour définir le terrain, de donner ici la première des propositions si bien cachées. C'est la seule dont Pascal ait parlé.

Quelques commandemens sont impossibles aux justes malgré les efforts de leur volonté, avec les forces dont ils disposent présentement, s'ils n'ont pas la grâce qui les leur rend possibles.

Cette première proposition se lit, in terminis, dans le livre de Jansénius. La question de fait, pour elle, ne devrait pas exister. Elle existe pourtant. Je lis dans un pamphlet publié en 1644 : « De toutes les cinq propositions, il n'y a que la première seule dont les termes soient de M. d'Ypre, et néanmoins il n'est pas moins vray d'elle que de toutes les autres, qu'elle n'est point de M. d'Ypre ; parce que ces termes, séparés et détachés de tout ce qui les précède et les suit dans le livre de ce prélat, font une proposition toute différente de celle que ces mêmes termes font dans son livre. » Sur celle-là même, par conséquent, on ne réussissait pas à s'entendre.

« Si la curiosité me prenait, dit Pascal, de savoir si les propositions sont dans Jansénius, son livre n'est ni si gros ni si rare que je ne puisse le lire en entier pour m'en éclaircir sans en consulter la Sorbonne. »

Ni si rare, ni si gros ! Pascal ne l'a pas lu. Mille pages à deux colonnes, de soixante-quinze lignes chacune, formeraient vingt volumes aujourd'hui. Pascal aurait pu lire le livre de Jansénius, personne n'en saurait douter, mais il est certain qu'il ne l'a pas fait. « Si je ne craignais, dit-il, d'être téméraire, je crois que je

suivrais l'avis de la plupart des gens que je vois qui, ayant jusqu'ici cru sur la foi publique que ces propositions sont dans Jansénius, commencent à se défier du contraire par le refus bizarre qu'on fait de les montrer, qui est tel que je n'ai encore vu personne qui m'ait dit les y avoir vues. »

Le refus de montrer dans l'Augustinus quatre des cinq propositions condamnées n'est bizarre qu'en apparence. Leur esprit imprègne tous les chapitres sans qu'on puisse les rencontrer dans aucune phrase. Louis XIV, mécontent du trouble de l'Église, irrité par l'agitation des esprits, inquiété par des rumeurs de grande conséquence pour la religion, voulut, plusieurs années après, se renseigner sur la question de fait, toujours discutée. Croyant, lui aussi, la chose très facile, sans s'informer de la grosseur du livre de Jansénius, ni de la compétence du comte de Grammont, il lui ordonna de le lire. La faveur était grande. Le comte s'inclina, reconnaissant et joyeux ; il feuilleta probablement l'Augustinus et déclara, quelques jours après, que si les propositions s'y trouvent, elles y sont incognito. Le mot fit fortune ; mais son auteur, dès lors, avec raison sans doute, fut soupçonné de jansénisme.

Bossuet savait mieux lire et mieux chercher. « Je crois, dit-il, que les propositions sont dans Jansénius et qu'elles sont l'âme de son livre. Tout ce qu'on a dit de contraire me paraît une pure chicanerie. » Fénelon est plus affirmatif encore : « La prétendue question de fait est une illusion grossière et odieuse. Personne ne dispute réellement pour savoir quel est le vrai sens du texte de Jansénius. Jamais texte ne fut si clair, si développé, si incapable de souffrir aucune équivoque. Le même système saute aux yeux et se trouve inculqué presque à chaque page. Il ne s'agit que du point de droit ; savoir si ce système, plus clair dans le livre que

les rayons du soleil en plein midi, et que les deux côtés y reconnaissent également, est la céleste doctrine de saint Augustin, comme vous le criez, ou une doctrine hérétique, comme les constitutions le déclarent. »

Les disputes, cependant, sur le fait aussi bien que sur le droit, se prolongèrent pendant plus d'un siècle. On ordonnait, au nom de l'obéissance, de croire à la présence des propositions dans Jansénius. C'était reculer la difficulté, car on disputait alors sur le degré de croyance exigé. L'archevêque de Paris déclarait, pour ôter tout scrupule, qu'il n'exigeait pas à cet égard une foi divine ; il permettait de croire les faits affirmés par l'Église, quoiqu'ils soient publiés dans les mêmes chaires, avec moins de certitude que les vérités catholiques. L'intention était bonne, mais la concession était bien faite pour embrouiller la question et rendre les controverses plus subtiles.

Nous n'espérons pas résoudre la question de fait, essayons seulement, — la tâche est difficile, — de marquer le centre et le nœud du dissentiment sur le fond.

Pierre est croyant, il aspire au paradis ; s'il en est autrement, il sera damné, nous n'avons pas à nous occuper de lui. Il traverse un jardin, il voudrait y cueillir les fleurs qu'il trouve si belles à la vue, goûter à ces fruits qu'il devine si doux au goût ; il n'ignore pas que Dieu défend le vol. Deux influences se combattent dans son âme. Que faut-il penser de cette lutte ? Le jardin, c'est le monde ; les fleurs, tout ce qui nous plaît ; le fruit défendu, tout ce que nous aimons.

La question est grave ; elle porte sur la part qu'on doit faire à la liberté de l'homme et à la prescience de Dieu. Les théologiens

les moins subtils et les moins profonds, les plus raisonnables peut-être, disent : Pierre, comme Hercule autrefois, peut prendre le bon ou le mauvais parti. Dieu le jugera d'après ses actes. Celui qui suit cette idée si simple est pélagien et hérétique. Il oublie qu'il a été dit : « J'ai aimé Jacob et j'ai haï Ésaü. « Il enlève, aux justes qui tombent, la grâce sans laquelle on ne peut rien, brave l'anathème de vingt conciles, anéantit la grâce de Jésus-Christ et détruit la morale de l'Évangile pour rétablir celle du paganisme. Les conséquences ne vont pas moins loin, selon Jansénius.

« On a remarqué, dit Jansénius dans sa brillante préface traduite par Sainte-Beuve, et c'est le caractère singulier et propre de cette hérésie, qu'il existe une telle connexion entre toutes les erreurs du pélagianisme, que, si on épargne une seule des plus minces fibres et des plus extrêmes, et perceptibles à peine aux yeux de lynx, une seule petite racine d'un seul dogme, bientôt toute la masse de cette erreur serpente, toute la souche, avec la forêt de rameaux empestés, reparait et s'élance ; de sorte que, si vous donnez un brin à Pelage, il faut tout donner ; que si, trompé par le fard de l'erreur, par le prestige des mots, vous réchauffez dans votre sein ce serpent mort et lui rendez une seule palpitation, à l'instant, bon gré mal gré, et enlacé que vous êtes, il faut venir à éteindre toute la vraie grâce, à tuer la vraie piété, à supprimer le péché originel, à évincer le scandale de la croix, à rejeter Christ lui-même, à dresser enfin, dans toute sa hauteur, le trône diabolique de la superbe humaine : bon gré, mal gré, il le faut. »

Quelques théologiens, pour fuir une doctrine si dangereuse, se sont jetés à l'extrémité opposée. La grâce, nécessaire au salut, n'est pas donnée suivant les mérites. Dieu, qui n'a choisi les Is-

raélites ni pour leur nombre ni pour leurs mérites, ne choisit pas aujourd'hui ses élus parce qu'il les trouve innocens, il les fait innocens parce qu'il les a choisis, et sa justice ne trouve rien à récompenser que ce qu'a voulu sa miséricorde. Dieu est l'unique moteur. Nous avons perdu, comme Adam, tout empire sur nos appétits, et, dans l'état de nature déchue où nous sommes tous, la concupiscence, si Dieu ne nous donne une grâce spéciale, nous entraîne au mal comme par force.

Cette doctrine excessive, en faisant de Dieu l'auteur du péché, entraîne la négation de toute morale. Prétexte pour les uns d'une dangereuse confiance, elle ruine chez les autres l'espérance du salut. Les deux principes sont contradictoires ; Bossuet, qui cependant les tient tous deux pour vrais, renonce, dans un très beau langage, à l'espoir de les concilier. « Il ne faut jamais abandonner les vérités une fois connues, quelque difficulté qui survienne quand on veut les concilier ; il faut au contraire, pour ainsi parler, tenir fortement les deux bouts de la chaîne quoiqu'on ne voie pas toujours le milieu par où l'enchaînement se continue. » Pascal a dit avant lui : « La grâce sera toujours dans le monde et aussi la nature ; de sorte qu'elle est en quelque sorte naturelle, et ainsi toujours il y aura des pélagiens et toujours des catholiques, et toujours combat, parce que la première naissance fait les uns, et la grâce de la seconde naissance fait les autres. »

Deux forces sont en présence : la tentation du mal et le désir du bien. Jansénius les nomme deux délectations. Quelque nom qu'on leur donne, la plus forte l'emportera ; tout le monde en tombera d'accord avec saint Augustin. Qui réglera les deux forces ? Si Dieu se réserve la décision, s'il donne le vouloir et le faire, et que, de toute éternité, sa prescience lui fasse connaître

l'issue de la lutte, aucune part n'est laissée au libre arbitre. La doctrine est celle de Luther outrée par Calvin ; on a accusé les jansénistes, qui s'en défendent, d'en accepter le principe.

Si l'homme est libre, au contraire, si, maître de ses actions et de sa volonté, il dispose à sa guise de la résistance pour l'égaler à la tentation, Dieu n'intervient que pour juger. La grâce n'existe pas. C'est la doctrine stoïcienne, c'est aussi celle de Pelage, qui n'en disconvient pas.

On peut, à ce système absolu, apporter des adoucissemens. La prière et les élans vers Dieu rendent la victoire indécise. Les uns demandent à être délivrés de la tentation, et elle est allégée pour eux. Ils se renouvellent dans l'amour de Dieu et implorent des forces, qui ne leur sont pas refusées. La lutte n'est pas évitée ; le triomphe est toujours pour la plus forte des deux délectations, mais l'homme peut, à son gré, les diminuer ou les accroître.

La grâce intervient. Est-elle donnée à tous ? est-elle suffisante ? quelles sont les limites de son efficace ? quelles occasions la font naître ? quels mérites l'accroissent ? quelles négligences la diminuent ? Ces inépuisables sujets de dispute ont ému de grands personnages ; Pascal en égaie le lecteur de ses premières Lettres, sans se donner la tâche périlleuse de l'instruire.

L'observation de l'âme humaine, j'oserai le dire au risque de proférer une hérésie, aurait pu rendre évidente la première des propositions de Jansénius : Quelques commandement sont impossibles aux justes.

Il est à peine croyable qu'on l'ait si souvent discutée sans la préciser. La distinction entre les commandemens éclaircit tout. Le commandement : « Vous ne déroberez point ! » n'est impos-

sible à aucun juste. La raison en est simple : celui qui y manque n'est pas juste.

« Vous ne porterez pas de faux témoignage ! » est un commandement de même sorte. Celui dont cette prescription surpasse les forces mérite le mépris. Lorsque le Décalogue dit, au contraire : « Vous ne désirerez point la maison de votre prochain, vous ne désirerez point sa femme, ni son bœuf, ni son âne, ni aucune de toutes les choses qui lui appartiennent, » il ne saurait suffire, pour obéir à la loi, de s'éloigner en détournant les yeux. Il est dit : « Vous ne désirerez pas ! » Le précepte est difficile. La rébellion qu'Adam n'a pu réduire est héréditaire, punition, suivant Jansénius, et vice d'origine ; vérité constatée, au moins, par l'expérience universelle.

Le stoïcien savait, quelle que fût la passion contraire, accomplir un acte prescrit, s'abstenir de celui que la vertu défend. Ces conditions, dans l'antiquité, étaient requises pour faire un sage. L'ostentation aidait à la vertu. Nous ne valons, aujourd'hui, ni beaucoup mieux ni beaucoup moins. Mais qui pourra, pour maîtriser ses désirs, imposer silence à ses pensées ?

Blaise fait plus que son devoir, prend de l'argent au change pour secourir les pauvres, se ruine en aumônes, devient pauvre lui-même… pauvre d'esprit non pas ! Si la charité n'est pas dans son cœur ; si, loin d'aimer cordialement son prochain, il le méprise comme lui-même ; si, tenant la joie pour une erreur, il s'afflige et gémit sur ceux qui se réjouissent, il dépasse la lettre sans atteindre l'esprit. La perfection lui est impossible. On peut mériter l'enfer faute de charité aussi bien que faute de justice. La grâce accordée à tous ceux qui la demandent est celle de bien faire ; celle de bien penser est surnaturelle.

Guillaume est gravement malade ; on perd tout espoir. Son neveu Pierre est son héritier : il se réjouit, en a honte, mais n'y peut rien. Le médecin ordonne une potion, dernière chance de salut. Pierre fait seller son meilleur cheval, court à la ville voisine, rapporte la potion, sauve la vie de son oncle et ne réussit pas à s'en consoler. Il a pu, sans cesser d'être un juste, caresser, dans le secret de son âme, la pensée de la fortune attendue, sourire aux projets qui remplissaient son esprit ; mais s'il hésite, s'il ralentit son allure, ce n'est pas la grâce qui lui manque, c'est la justice.

On entend le tocsin ! Jacques se précipite, trouve une maison en flammes, prend le commandement ; ingénieux et intrépide, héroïque même au moment critique, il prévient un désastre sans lui certain : on l'admire, on le vante, la reconnaissance est unanime.

Quelques accidens semblables accroîtraient sa popularité et serviraient ses ambitions ; il n'ose les espérer, mais il les désire, naturellement, se dit-il ; il aspire à risquer sa vie et voudrait bien, pour en avoir l'occasion, voir de nouveau celle des autres en danger. Jacques est, en outre, peintre, romancier et poète ; il revient charmé du spectacle qu'il a vu : un homme, devant lui, s'est tordu dans les flammes. Belle source d'inspiration ! La journée est bonne : il a déployé son énergie, fait preuve de courage, montré ses talens ; il s'est amusé.

Jacques n'est pas même un juste auquel la grâce a manqué. Le commandement d'aimer son prochain comme lui-même lui est impossible, il n'aime que lui. Il est de ceux que saint Paul appelle airains sonnans et cymbales retentissantes, Jansénius ne croit pas à son salut.

La mère supérieure vient de mourir. La sœur Ursule, intelligente et instruite, en toute occasion citée comme un modèle, se croit capable de gouverner ; elle brigue le premier rang. L'intrigue la fait échouer. Son heureuse rivale, Véronique, est incapable ; elle commet faute sur faute, manque de douceur, de charité et de prudence. Le cœur d'Ursule est ulcéré jusqu'au fond ; elle ne laisse paraître ni impatience ni tristesse. La joie de voir Véronique se damner la dédommage et la console. Fénelon est son directeur ; Ursule lui ouvre son cœur. « Cela est bien laid, lui dit-il, et bien honteux. Votre amour-propre est au désespoir quand, d'un côté, vous sentez au dedans de vous une jalousie si vive et si indigne, et quand, d'un autre côté, vous ne sentez que distraction, que sécheresse, qu'ennui, que dégoût pour Dieu. » Ursule fait effort pour vivre saintement ; elle y réussit. Mais la grâce lui manque ; le cygne de Cambrai aura peine à sauver son âme. On peut être vertueux et haïssable. Les hommes ne s'y trompent pas toujours. Dieu ne s'y trompe jamais.

L'écrit d'Arnauld fut déclaré téméraire, impie, blasphématoire, foudroyé d'anathème et hérétique ; l'auteur fut lui-même chassé de la Sorbonne et son nom effacé de la liste des docteurs. Arnauld avait des consolations. On l'a accusé d'une trop grande tendresse pour ses pénitentes : elles le lui rendaient. Quand, après sa condamnation, on le cherchait, sans doute pour l'enfermer à la Bastille, comme y fut enfermé Lemaistre de Sacy : « Voulez-vous, dit une dame de qualité aux satellites qui le cherchaient, que je vous dise où est caché M. Arnauld ? Il est bien caché. » Et, se touchant le cœur de la main : « Tenez, c'est là qu'il est caché, dit-elle ; prenez-le, si vous pouvez ! »

Après avoir écrit sa première Lettre dans la retraite de Port-Royal, Pascal, pour composer les suivantes, se cacha, sous le nom supposé de M. de Mons, dans une auberge de la rue des Poiriers, à l'enseigne du Roi David, vis-à-vis le collège des jésuites. C'est aujourd'hui la rue des Poirées, dont il reste plusieurs maisons réunissant la rue des Grès à la rue Soufflot.

M. Perier, son beau-frère, arrivant à Paris dans le même temps, alla se loger dans la même auberge, comme un homme de province, sans faire connaître qu'il était beau-frère du prétendu M. de Mons. Pendant que M. Perier demeurait en cet endroit, le Père de Frétât, jésuite, l'un de ses parens, vint lui rendre visite et lui dit qu'ayant l'honneur de lui appartenir, il était bien aise de l'avertir qu'on était persuadé dans la société que c'était M. Pascal, son beau-frère, lequel vivait dans la retraite, qui était l'auteur des petites lettres qui couraient dans Paris contre les jésuites, et qu'il devait le lui dire et lui conseiller de ne pas continuer, parce qu'il pourrait lui en arriver du chagrin. M. Perier le remercia et lui dit que cela était inutile et que M. Pascal lui répondrait qu'il ne pouvait pas les empêcher de l'en soupçonner, parce que, quand il leur dirait que ce n'était pas lui, ils ne le croiraient pas ; et qu'ainsi, s'ils s'imaginaient que cela était, il n'y avait point de remède. Le Père de Frétât se retira là-dessus, disant toujours qu'il était bon de l'avertir, et qu'il prît garde à lui. M. Perier fut fort soulagé quand il s'en alla, car il avait sur son lit une vingtaine d'exemplaires de la septième et huitième lettre qu'il y avait mis pour sécher. Il est vrai que les rideaux étaient un peu tirés, et heureusement un frère, que le Père de Frétât avait amené avec lui, et qui était assis auprès du lit, ne s'était aperçu de rien. M. Perier alla aussitôt en divertir M. Pascal, qui était dans la chambre au-dessous de lui, et que les jésuites ne croyaient pas si proche d'eux.

Mazarin goûta fort les premières lettres et ne faisait qu'en rire ; il aurait dit volontiers, comme le proconsul d'Achaïe aux accusateurs de saint Paul : « Je ne veux pas être juge de ces choses. » Les petites lettres, cependant, faisaient aux mazarinades une utile diversion ; le gouvernement ne voulait ni les permettre, ni les tolérer, ni les empêcher. Chacun joua son rôle. La Sorbonne obtenait des décisions sévères, les imprimeurs se cachaient, la police les cherchait mollement, et la poste, respectant le secret des correspondances, semait des exemplaires par milliers dans toutes les villes de la France.

On en imprima quelques-unes dans les caves du collège d'Harcourt, d'autres dans les moulins que la Seine faisait tourner entre le Pont-Neuf et le pont au Change. On travailla aussi dans des bateaux. La police ne découvrit rien.

Jamais on n'avait vu, jamais on n'a vu depuis polémique plus mordante, ironie plus fine, narration plus rapide et plus nette. Les amis de Port-Royal s'écriaient : C'est un chef-d'œuvre. Les adversaires, en tombant d'accord, disaient, comme Montaigne : Un chef-d'œuvre ne perd pas ses grâces en plaidant contre nous. Pascal lui-même écoutait volontiers et redisait les louanges.

« Vos deux lettres, se fait-il écrire par son prétendu correspondant, n'ont pas été pour moi seul. Tout le monde les voit, tout le monde les entend, tout le monde les croit. Elles ne sont pas seulement estimées par les théologiens, elles sont encore agréables aux gens du monde et intelligibles aux femmes mêmes. »

Le provincial joint à cette déclaration générale la copie d'une lettre écrite par un des messieurs de l'Académie, des plus

illustres entre ces hommes tous illustres (on a cru que c'était Chapelain). Il y joint la lettre qu'une personne, qu'il ne marquera en aucune sorte, a écrite à une dame qui lui a fait tenir la première lettre. (Mme de Sablé, dit-on, à Gilberte Perier.)

« Je vous suis plus obligée que vous ne pouvez vous l'imaginer de la lettre que vous m'avez envoyée ; elle est tout à fait bien écrite. Elle narre sans narrer : elle éclaircit les affaires du monde les plus embrouillées, elle raille finement ; elle instruit même ceux qui ne savent pas bien les choses ; elle redouble le plaisir de ceux qui les entendent. Elle est encore une excellente apologie, et, si l'on veut, une délicate et innocente censure. Et il y a tant d'art, tant d'esprit et tant de jugement en cette lettre, que je voudrais bien savoir qui l'a faite. » C'est en ces termes que Pascal, dans l'intérêt de la bonne cause et de la vérité, prenait acte, au commencement de la troisième lettre, de l'éclatant succès des deux premières ; chaque lettre se vendait deux sols.

Les amis de l'ascal lui firent lire Escobar ; l'étonnement fut sincère. « Il n'est rien de tel que les jésuites, dit-il au début de la quatrième lettre. J'ai bien vu des jacobins, des docteurs et de toute sorte de gens ; mais une pareille visite manquait à mon instruction. Les autres ne font que les copier. Les choses valent toujours mieux dans leur source. »

La guerre aux jésuites est déclarée ; tous les coups, désormais, seront pour eux.

Le talent ne pouvait grandir ; mais le succès redoubla. Le sujet nouveau touchait au scandale. Pascal n'avait plus à se faire comprendre, mais seulement à se faire admirer. Dans le parallèle des

anciens et des modernes, Perrault nous fait connaître l'opinion des juges impartiaux.

« — Voilà donc Lucien et Cicéron, que vous reconnaissez pour d'habiles gens en fait de dialogues ; quels hommes de ce siècle leur opposez-vous ?

« — Je pourrais leur opposer bien des auteurs qui excellent aujourd'hui dans ce genre d'écrire, mais je me contenterai d'en faire paraître un seul sur les rangs, c'est l'illustre M. Pascal, avec les dix-huit Lettres provinciales. D'un million d'hommes qui les ont lues, on peut assurer qu'il n'en est pas un qu'elles aient ennuyé un seul moment.

« — Je les ai lues plus de dix fois, et, malgré mon impatience naturelle, les plus longues ont toujours été celles qui m'ont plu davantage.

« — Tout y est pureté de langage, noblesse dans les pensées, solidité dans les raisonnemens, finesse dans les railleries, et partout un agrément que l'on ne trouve guère ailleurs. »

Les jésuites avaient excité bien des haines, pour les autres ordres religieux, pour le clergé régulier et pour les laïques ; quand ils ne les gouvernaient pas, ils étaient l'ennemi commun. Nouveaux-venus au XVI siècle, ils avaient disputé des positions prises. Les évêques, les curés, les religieux des autres ordres trouvaient en eux de dangereux rivaux. Leurs institutions recommandaient aux supérieurs de ne pas blesser les membres du clergé ordinaire par l'usage de leurs privilèges. Caveant ne in usu hujus facultatis ordinarios offendant. Pour tourner en argument contre eux cette invitation sage et prudente, un de leurs plus ardens adversaires a ajouté, en la traduisant, le mot trop, qui n'est pas dans

le texte. Ils doivent se garder de trop offenser le clergé régulier. Qu'ils l'offensent peu, beaucoup ou trop, on ne s'en soucie guère aujourd'hui.

Les jésuites avaient inquiété, ruiné quelquefois par leur concurrence les universités en France, en Espagne, en Portugal, en Bohème, à Louvain, à Avignon, à Cracovie et dans beaucoup d'autres lieux sans doute ; ils voulaient faire la besogne d'autrui ; qu'ils la fissent bien ou mal, ils n'en venaient pas moins, concurrens indiscrets, empiéter sur des droits acquis et sur des privilèges solennellement octroyés. La lutte dura longtemps. Uossuel écrivait, en l'année 1700 :

« L'Évangile nous apprend que les trésors célestes, tels que sont la prédication de la parole de Dieu et l'administration du sacrement de pénitence, doivent être mis entre des mains sûres et distribués à chacun selon sa propre vertu, secundum propriam virtutem ; de peur que, si la dispensation de ces grâces, qui font toute la richesse de l'Église, était commise indifféremment et sans connaissances à toutes sortes de sujets, elle n'échût, trop facilement et contre notre intention, au serviteur inutile qui ne saurait pas les faire valoir.

« C'est pour éviter cet inconvénient que plusieurs prélats avaient réglé, depuis quelques années, que les religieux qu'on enverrait travailler dans leurs diocèses n'y paraîtraient pas sans le témoignage non-seulement de leurs supérieurs, mais encore, et à plus forte raison, sans celui des évêques du lieu où ils auraient servi par rapport aux fonctions ecclésiastiques. Quoique le règlement soit très sage, quelques ordres religieux ne s'y sont pas soumis, pour des raisons que nous n'avons pas approuvées. Ces religieux rebelles, ce sont les jésuites. Dès l'année 1554, l'évêque de

Paris, Eustache Dechamp, parlant des mêmes bulles sur lesquelles s'appuyaient les jésuites, les déclarait aliénées de raison ; elles ne devaient être ni tolérées ni reçues.

« Ils entreprennent, disait l'évèque, sur les curés à prêcher, dire confession et administrer les saints sacremens même pendant un interdit ; et la messe entendue chez eux dispense d'assister à celle de la paroisse. Il leur est donné licence, ajoute l'évèque, qui s'en indigne, de commettre, partout où leur général le voudra, lectures de haute théologie sans en avoir permission, chose très dangereuse en cette saison, et qui est contre les privilèges des universités, pour distraire les étudians des autres facultés.

« On voit, ajoutait-il, s'adressant à ces intrus, vos collèges remplis d'un nombre prodigieux d'étudians, une multitude de pénitens à vos pieds, la plupart des chaires occupées par vos orateurs, la presse même gémir sous la diversité de vos ouvrages. » Chacun, en défendant ses droits, jalousait ceux des autres. Les jésuites avaient été comblés. Le saint pape Pie V leur avait accordé tous les privilèges passés, présens et futurs qu'ont obtenus et qu'obtiendront jamais les mendians de toutes les couleurs, de tous les degrés et de tous les sexes, tout ce qu'on avait donné de prérogatives, d'immunités, d'exemptions, de facultés, de concessions, d'induites, d'indulgences, de grâces spirituelles et temporelles, de bulles apostoliques, sans en rien oublier, ou qu'on pourrait donner à l'avenir à leurs congrégations, couvens et chapitres, à leurs personnes, hommes ou filles, à leurs monastères ou maisons hospitalières et autres lieux, la société devait les avoir ipso fado, sans autres concessions particulières. Grégoire XIII est allé plus loin encore et a accumulé dans une bulle tous les privilèges qu'il soit possible d'imaginer pour en inonder les jésuites.

Les jésuites causaient d'autres alarmes. Ils prétendaient vivre d'aumônes. « Considéré la malice des temps auxquels la charité est bien fort refroidie, d'autant qu'il y a beaucoup de monastères et maisons, déjà reçues et approuvées, qui vivent et s'entretiennent des dites aumônes, auxquelles cette nouvelle société ferait grand tort ; c'est à savoir les Quatre-Mendians, les Quinze-Vingts et les Repenties. Mêmement ils feraient tort aux hôpitaux et maisons-dieu et aux pauvres qui sont en iceux. »

Les jésuites, pour ces motifs, paraissaient plus nuisibles qu'utiles.

« Car, comme une prébende ou un bénéfice sont infructueux à celui qui les possède, lorsque les charges en excèdent le revenu, on peut dire aussi qu'un ordre religieux est infructueux à l'Église quand il lui apporte plus de dommage que de profit, principalement quand il se rencontre que plusieurs autres religieux et ordres ecclésiastiques peuvent lui être aussi utiles sans lui être aussi préjudiciables. »

Les universités, se croyant capables et dignes d'instruire la jeunesse, ne toléraient pas qu'on les y aidât. Les collèges des jésuites faisaient offense à « cette fille aînée de nos rois, cette vierge pudique, cette fleurissante pucelle, perle unique du monde, diamant de la France, escarboucle du royaume, une des fleurs de lys de Paris, la plus blanche de toutes, » pour être plus clair, à l'Université de Paris. Elle ne le pardonnait pas. Les jésuites prospéraient cependant ; les donations s'ajoutaient aux aumônes, ils pouvaient agrandir et orner leurs collèges ; les attaques redoublaient, comme s'ils étaient, disaient-ils, fort punissables pour essayer de loger commodément en leurs collèges les

princes, les seigneurs et toute la jeunesse de bonne naissance que les parens mettaient entre leurs mains.

« Quel droit, répliquait l'université de Paris, avez-vous de vouloir vous agrandir tous les jours à nos despens et par des monopoles continuels sur nos collèges ? Parce que vous avez eu assez de succès dans vos intrigues pour vous faire confier la direction des études de quelques enfans de naissance. Les larcins cessent-ils d'être des larcins lorsqu'ils ont été précédés par des usurpations ?

« Mais que direz-vous du collège de Marmoutiers que vous paraissez avoir plutôt acheté pour rassasier votre cupidité sordide que pour loger plus commodément vos écoliers ? Les charcutiers, les vendeurs de bière, les menuisiers et autres artisans vils et mécaniques qui l'occupent, sont-ce des princes, des seigneurs et des gens de bonne naissance que vous êtes obligés de loger commodément ? Quelle sone de leçons laites-vous à ces jeunes gens si éloignés de votre profession ? »

C'est, au début, une querelle de boutique ; on ne prend pas souci de la cacher. La rivalité des intérêts devint bientôt le plus petit côté de la question, mais tout s'enchaîne et tout se tient. Le charlatan de la satire Ménippée a appris à Tolède, au collège des jésuites, que le catholicon simple de Rome n'a d'autres effets que d'édifier les âmes et causer salut et béatitude en l'autre monde seulement ; se fâchant d'un si long terme, il s'est avisé de sophistiquer ce catholicon, si bien qu'à force de le manier, remuer, alambiquer, calciner et sublimer, il a composé dedans ce collège un électuaire souverain qui surpasse toute pierre philosophale. C'est un savon qui efface tout. Qu'un roi casanier s'amuse à affiner cette drogue en son Escurial, qu'il écrive un mot en Flandre

au Père Ignace, cacheté de catholicon, il lui trouvera homme lige et (salva conscientia) assassinera son ennemi qu'il n'a pu vaincre par armes en vingt ans.

On accusait les jésuites, personne ne l'ignorait alors, d'enseigner qu'on peut tuer les rois, s'ils deviennent criminels. L'un des leurs a même poussé l'irrévérence jusqu'à écrire ces lignes souvent reprochées avec une horreur affectée ou sincère :

« Si un prince usait de violence pour ôter la vie à un de ses sujets, ce sujet pourrait se défendre, quand la mort du prince s'ensuivrait, » et l'auteur osait ajouter : Nos omnes in hac causa unum sumus.

Qui pouvait tolérer une telle atteinte à la majesté des rois, un tel oubli de la sainte onction qui les protégeait alors ?

On lit dans un factum des curés de Paris attribué à Pascal et inséré dans le recueil de ses Œuvres :

« Si on considère les conséquences de cette maxime, que c'est à la raison naturelle de discerner quand il est permis, pour se défendre, de tuer son prochain, et qu'on y ajoute les maximes exécrables des docteurs très graves qui, par leur raison naturelle, ont trouvé qu'il était permis de commettre d'étranges parricides contre les personnes les plus inviolables, en certaines occasions, on verra que, si nous nous taisions après cela, nous serions indignes de notre mission. »

Les jésuites aspirent moins à la perfection morale qu'à la gloire de contribuer par habileté ou par force à la gloire de Dieu, c'est-à-dire au triomphe de l'Église. Ils veulent faire tous les hommes enfans de l'Église et assujettir tous les enfans de l'Église

à l'observance de ses commandemens. Ils donnent, sans en convenir formellement, le premier rang aux pratiques extérieures, elles sont de bon exemple, en attendant le reste. Pour les imposer à tous, ils ne négligent rien, ne reculent devant rien et n'en font pas secret. Ils se mêlent de tout, jusqu'à aspirer au gouvernement de l'État, non pour le bien des affaires, pour le mal moins encore, leur dessein est ailleurs ; ils se croient suscités de Dieu pour combattre l'irréligion et vaincre l'hérésie. Cela peut les conduire loin du vrai, du juste et du bien. Ceux qui, dans la vie voyant une grande bataille, se font soldats d'une armée, risquent de devenir, s'ils sont sincères, en politique de consciencieux criminels, en religion de funestes sectaires ; s'ils sont hypocrites, on ne peut les mépriser assez. L'injustice, le mensonge, la calomnie, la persécution, sont les armes auxquelles on se dit réduit ; on le déplore, mais on n'a pas le choix. On est engagé, il faut bien vaincre ! C'est là qu'est le sophisme.

Les jésuites se disent chevaliers du Christ et de la Vierge ; comme les Templiers, ils font la guerre. La guerre n'est pas le fait d'un chrétien. Les Templiers portaient casque et cuirasse ; en applaudissant à leurs coups de lance on oubliait volontiers leurs vœux religieux. L'habit des jésuites interdit les combats. La ruse, quoi qu'en ait dit Royer-Collard, n'est pas sœur de la force, pas même de sa famille. Les inquisiteurs aussi manient des armes terribles, ils en sont fiers ; leur conscience est tranquille, ils n'ont rien à cacher. La conscience des jésuites est tranquille également, mais ils cachent leur action et la nient. La conséquence est inévitable. La haine est pour les autres, pour eux le mépris.

L'éclat des petites lettres attirait les attaques. On s'irritait, en insultant l'auteur, de ne rien connaître de lui.

« Vous ne pensiez pas, dit Pascal, que personne eût la curiosité de savoir qui nous sommes, cependant il y a des gens qui essaient de le deviner ; mais ils rencontrent mal. Les uns me prennent pour docteur de Sorbonne, les autres attribuent les lettres à quatre ou cinq personnes qui, comme moi, ne sont ni pères ni ecclésiastiques. Tous ces faux soupçons me font connaître que je n'ai pas mal réussi dans le dessein que j'ai eu de n'être connu que de vous. »

« Personne ne peut nier, disait-on dans l'un des factums auxquels il fait allusion, que l'auteur des lettres qui courent aujourd'hui et font tant de bruit dans le monde, ne soit un janséniste ; si toutefois c'est un homme et non pas le parti tout entier à qui, si on demandait son nom comme le Sauveur le demanda au démon, il répondrait comme lui : Le nom que je porte est légion. Qu'il soit un homme ou non, les lettres sont dignes du feu aussi bien que l'auteur, et ses bénéfices, s'il en a, sont vacans. »

Un auteur anonyme écrivait : « Un chrétien ne profère pas d'injures ; il ne sait et ne veut dire que la vérité. En appelant l'auteur des Provinciales imposteur et calomniateur, il ne peut rien lui dire de plus véritable et de plus doux ; et, qui ferait passer cela pour un injure croirait que saint Paul aurait été injurieux pour ceux de Candie lorsqu'il les appela menteurs, mauvaises bêtes et ventres paresseux. »

Cette plaisanterie facile n'est pas rare dans les polémiques religieuses. Brisacier écrivait : « Vous êtes, en vérité nonobstant toutes vos oppositions, des sectaires, des prélats du démon et des portes d'enfer ; ce sont des titres que je ne vous donne pas par forme d'injure, mais par nécessité ; vous m'y obligez ; en sorte

que je ne pourrais vous ôter ces qualités par ma réponse et ma défense sans faire injure à la vérité. »

On peut supposer que tous deux ont imité Jean Palafox de Mendoza qui, dix ans avant, en 1649, désignait ainsi la société de Jésus, en la dénonçant au pape Innocent X : « Ces religieux que j'ai aimés d'abord en Notre-Seigneur comme étant mes amis, et que j'aime aujourd'hui plus ardemment par l'esprit du même Seigneur comme étant mes ennemis. » — Qu'ils ne s'imaginent point, disait d'un autre côté un adversaire de la société de Jésus, qu'on se soit amusé à ramasser toutes les différentes pièces qui composent ce recueil dans le dessein de les décrier et de leur nuire. On prend Dieu à témoin que l'on n'y a été poussé que par la charité que l'on a pour eux et par la douleur sincère que l'on a de les voir dans de si malheureux engagemens. Cette plaisanterie, qui s'alourdit en vieillissant, se rencontre dans les deux camps.

« Pour cet impie secrétaire (c'est Pascal), écrivait un autre adversaire, il devrait craindre ce qu'autrefois on pratiquait à Lyon envers ceux qui avaient composé de méchantes pièces, on les conduisait sur le pont et on les précipitait dans le Rhône. Le malheur seul des temps le sauve de la punition méritée. »

Je copie cette exclamation dans un pamphlet du temps. Le malheur des temps, pour l'auteur, c'est une scandaleuse tolérance.

Dès la première année, on vit s'élever de nombreuses critiques. La Première réponse, les Lettres à Philarque, les Impostures, la Bonne foi des jansénistes et enfin la plus célèbre et la plus maladroite de toutes, l'Apologie des casuistes contre les calomnies des jansénistes, dont l'auteur, Pitot, sans adoucissement,

sans interprétation et sans réserve, sans distinguer les temps et les circonstances, approuve purement et simplement les maximes et les décisions ridiculisées par Pascal.

Les curés de Paris, ceux de Rouen et de Sens, les évêques et les archevêques d'Orléans, de Conserans, d'Alet, de Pamiers, de Cominges, de Lisieux, de Bourges et de Chalons, publièrent des censures et de sévères condamnations des doctrines défendues par Pitot. La Faculté théologique de Paris porta le même jugement, non sans quelque embarras. L'apologie des casuistes était dirigée contre les Provinciales, et la Sorbonne n'oubliait pas le rôle qu'on lui fait jouer dans les premières lettres. Sans refuser son témoignage à la vérité, elle y ajoute en note : « Au reste, ce livre ayant été fait à l'occasion de quelques lettres françaises envoyées sous le nom incertain d'un ami à un provincial, la Faculté n'entend point approuver en aucune manière lesdites lettres. »

Les jansénistes ne restaient pas en arrière, le parti laissait sagement la parole à Pascal, mais chacun, en répandant les petites lettres, s'employait à accroître l'agitation. La France entière était attentive aux subtilités des casuistes.

Un seigneur des environs de Melun avait appelé les chiens de sa meute : Bobadilla, Vechis, Grassalis, Cubrezza, Lura, Villalobos, Pedrezza, Vorbery et Simancha, feignant, comme Pascal, d'ignorer que ces noms de casuistes appartinssent à des chrétiens.

Le reproche de calomnie et de mensonge était pour les jésuites un mauvais terrain de défense. Les citations de Pascal sont exactes. La vérification était facile alors, elle l'est encore au-

jourd'hui. Les textes, sauf quelques insignifiantes exceptions, ne sont ni tronqués ni pris à contre-sens. Qui pourrait en douter ?

« Il n'est pas vraisemblable, dit avec raison Pascal, qu'étant seul comme je le suis, sans force et sans appui humain, contre un si grand corps, et n'étant soutenu que par la vérité et la sincérité, je me sois exposé à être convaincu d'imposture. Il est trop aisé de découvrir les faussetés dans des questions comme celles-ci, je ne manquerais pas de gens pour m'en accuser, et la justice ne leur serait pas refusée. »

Pascal allègue sa faiblesse, on peut aujourd'hui alléguer sa force. La conclusion est la même. Le temps met à sa place ce qu'il ne détruit pas.

Il ne servait à rien de donner aux pamphlets le titre d'impostures, il fallait faire la preuve ; si elle était possible, on l'aurait avouée depuis longtemps. Pour appeler, au début de ce siècle, les Provinciales « les menteuses, » il fallait l'impudence de Joseph de Maistre. Toutes les assertions sont exactes ou ne contiennent que des erreurs où la bonne foi n'est pas engagée ; mais rien n'était nouveau. La Sorbonne avait depuis longtemps censuré la Somme des péchés du père Bauny et condamné les maximes et les décisions stigmatisées quinze ans après par Pascal.

La Faculté écrit à Richelieu, en demandant l'autorisation de publier sa censure :

« Le sage fils de Syrac a parfaitement bien dit que les hommes se chargent d'une grande occupation et qu'il y a un joug pesant qui presse les misérables enfans d'Adam. Or, il nous semble, monseigneur, que, dans la rencontre présente, on peut fort bien entendre par ce joug, cette monstrueuse masse de nouveaux

livres dont nous sommes accablés, que l'on peut appeler des faulx volantes, qui moissonnent la beauté des champs de l'Église, et détruisent tout l'ornement du Carmel. »

Les propositions de Bauny citées par Pascal sont les faulx volantes que la Sorbonne signale et condamne.

Dix ans avant la censure de la Sorbonne, Du Moulin, pour attaquer la confession, avait réuni les passages scandaleux des casuistes, et Arnauld, après Du Moulin, mais longtemps avant Pascal, avait allégué contre les jésuites tous les textes cités dans les Provinciales. Arnauld n'avait produit, non plus que Du Moulin, ni bruit ni scandale. Tous deux cependant étaient célèbres. On appelait l'un le grand Arnauld.

Pascal a expliqué les succès différens obtenus par les mêmes armes : « Quand on joue à la paume, c'est une même balle dont on joue l'un et l'autre, mais l'un la place mieux. » Du Moulin montrait la balle ; Arnauld la lançait selon les règles ; Pascal la jette plus fort que jeu à la tête de ses adversaires.

Du Moulin attaque l'église catholique ; Pascal la vénère. Tous deux dénoncent des offenses à la morale, mais la malice de Du Moulin associe au scandale les docteurs et les saints, les papes et les conciles. Les jésuites chez Pascal sont responsables de tout. Du Moulin s'attaque à leurs maitres. Les choses valent mieux dans leur source. « J'aurais pu, dit Du Moulin, ajouter mille préceptes vilains et infâmes touchant interrogations impudiques et curieuses que font les confesseurs et les définitions touchant les cas de conscience. L'honnêteté ne l'a pas permis, et je n'ai pas voulu souiller mon livre de si vilains préceptes qui enseignent le vice sous ombre de le reprendre et de s'en enquester. » Pascal,

bien différent de Du Moulin, ne prétendait nullement discréditer la confession.

« Nous haïssons la vérité, a-t-il écrit plus tard, en voici une preuve qui me fait horreur. La religion catholique n'oblige pas à découvrir ses péchés indifféremment à tout le monde ; elle souffre qu'on demeure caché à tous les autres hommes, mais elle en excepte un seul à qui elle commande de découvrir le fond du cœur et de se faire voir tel qu'on est. Il n'y a que ce seul homme au monde qu'elle nous ordonne de désabuser, et elle l'oblige à un secret inviolable qui fait que cette connaissance est dans lui comme si elle n'y était pas. Peut-on imaginer rien de plus charitable et de plus doux ? Et néanmoins la corruption de l'homme est telle, qu'il trouve encore de la dureté dans cette loi, et c'est une des principales raisons qui a fait révolter contre l'Église une grande partie de l'Europe. Que le cœur de l'homme est injuste et déraisonnable, pour trouver mauvais qu'on l'oblige de faire à l'égard d'un homme ce qu'il serait juste en quelque sorte qu'il fit à l'égard de tous les hommes ! Car est-il juste que nous les trompions ? »

Les jésuites, pour Pascal, sont seuls en cause, mais ils le sont tous ; toute pensée, Pascal le dit nettement, toute opinion imprimée sous le nom de l'un des trente mille jésuites soumis au général résidant à Rome est celle de la société. Les supérieurs l'ont approuvée, cela suffit. Si l'opinion contraire, comme il est arrivé quelquefois, est produite ailleurs, ou en un autre temps, sous le nom d'un autre jésuite, peu importe, la société a deux opinions, voilà tout ; sur l'une, au moins, elle mérite le blâme. Il n'est pas téméraire, en acceptant cette thèse pour les jésuites, de chercher, dans les livres de Navarrus, de Médina et de Silvestre, l'opinion

des dominicains ; dans ceux de Clavasio, celle des franciscains, dans saint Thomas, dans saint Augustin et dans saint Charles Borromée, dans saint Liguori même, quoiqu'ils ne paraissent pas toujours d'accord, la doctrine de l'Église qui les a canonisés. Du Moulin n'y manque pas ; c'est son droit. Pascal, en s'y refusant, a deux poids et deux mesures.

Les Provinciales, dans plus d'une page, quelquefois en français, plus souvent en latin, touchent à l'indécence. Chez un classique, on accepte tout, on ne mutile pas un chef-d'œuvre. Du Moulin doit être expurgé. L'encre rougirait, comme dit saint Augustin, si l'on voulait reproduire aujourd'hui ce qu'un ministre de l'Évangile imprimait en langue française en 1631. Il aurait pu dire, comme Pascal, aux auteurs qu'il cite : « J'ai exposé simplement vos passages sans y faire presque de réflexion ; que si on est excité à rire, c'est que les sujets y portent d'eux-mêmes, car qu'y a-t-il de plus propre à exciter le rire que de voir une chose aussi grave que la morale chrétienne remplie d'imaginations aussi grotesques que les vôtres ? »

Du Moulin, éloquent à sa manière, se borne à citer. Il ne veut pas composer un livre, mais réunir les pièces d'un procès :

« Celui qui, ayant voué d'entrer en religion, puis après, avant que d'accomplir son vœu, couche avec une fille sous promesse de l'épouser, ne doit pas garder la promesse à la fille, mais accomplir son vœu. »

Telle est la décision du dominicain Navarrus. Dans un auteur jésuite, Pascal en aurait tiré parti. Il ne serait pas difficile de l'y rencontrer. Les casuistes se copient souvent, mais en introduisant des variantes. Le jésuite Leyman traite le cas d'une fille

chrétienne qui a fait vœu d'entrer en religion, s'il lui arrive de pécher contre la pureté. Cela lui arrive. Que doit-elle faire ? La question est plus complexe qu'elle n'en a l'air. Revenons à Du Moulin.

« Celui-là n'est pas meurtrier qui, par zèle pour notre mère sainte l'Eglise, tue un excommunié. »

La décision est du pape Urbain V.

« Une courtisane ne fait pas mal de recevoir de l'argent pour salaire parce que, par droit humain, sa profession est permise. »

La décision est de saint Thomas.

« Le pape fait bien de permettre à Rome les maisons de prostitution. »

Le pénitencier du pape en donne une raison bien singulière : « Le pape, en ce faisant, imite Dieu ! » La pensée veut qu'on l'explique. Laissons parler le dominicain Navarrus.

« C'est en permettant les moindres maux pour éviter les grands. »

Navarrus ici s'éloigne de saint Augustin. « Dieu, dit ce saint docteur, doit agir en Dieu et l'homme en homme. Dieu agit en Dieu lorsqu'il agit comme une cause première, toute-puissante et universelle, qui fait servir au bien commun ce que les causes particulières veulent et opèrent de bien et de mal ; mais l'homme, dont la faiblesse ne peut faire dominer le bien, doit empêcher tout le mal qu'il peut. »

Dieu qui conduit les âmes sans leur montrer où il tend, permet, suivant Navarrus, et veut par conséquent, l'existence du mal

ici-bas. Il a ses raisons qu'il faut croire bonnes ; or, pour chaque péché, il faut au moins un pécheur ; il est donc juste, dans certains cas, d'absoudre ceux qui, en acceptant ce mauvais rôle, travaillent à l'accomplissement des volontés de Dieu et, par une voie mystérieuse, servent ainsi au bien commun.

Si aucun acteur n'acceptait le rôle du traître, les plus belles tragédies deviendraient impossibles.

« Celui qui a fait vœu de ne jamais toucher femme d'attouchement malhonnête, peut être dispensé de ce vœu par l'évêque. »

« Les évêques, prêtres, moines, ne doivent être mariés. La permission de prendre femme ne peut leur être donnée, encore qu'ils confesseraient n'avoir don de continence. »

C'est le concile de Trente qui prononce ainsi.

« Celui qui a dérobé un bien incertain, c'est-à-dire un objet dont le propriétaire est inconnu, la restitution étant impossible, doit le distribuer aux pauvres ; s'il est pauvre lui-même, il peut le garder. »

C'est l'opinion de Navarrus.

« Une femme qui a reçu argent pour salaire de paillardise n'est pas obligée à restitution, parce que cette action n'est pas contre la justice ; non pas même si elle avait pris salaire outre le juste prix. »

Telle est l'opinion de saint Thomas ; il a négligé de nous dire quel était, au XIIIe siècle, le gain légitime d'une courtisane.

Lorsque Pascal s'écrie : « O mes pères, je n'avais ouï parler de cette manière d'acquérir ! il n'avait pas lu saint Thomas.

C’est saint Thomas également qui dit :

« Pour sauver son honneur, il est permis de tuer un homme, et un gentilhomme doit plutôt tuer que fuir ou recevoir un coup de bâton. »

C’est donc saint Thomas que, sans le savoir, Pascal met en cause quand il écrit :

« Les permissions de tuer, que vous accordez, font paraître qu’en cette matière vous avez tellement oublié la loi de Dieu, et tellement éteint les lumières naturelles que vous avez besoin qu’on vous remette les principes les plus simples de la religion et du sens commun. »

Il est difficile de tout concilier. Judith, que le Saint-Esprit nous fait admirer, est allée trouver Holopherne, elle l’a excité au mal, abusé par des mensonges, et enfin assassiné. Un casuiste doit prévoir tous les cas. Le conseil de suivre simplement les préceptes du Décalogue, en l’absence de tout commentaire, ferait naître bien des difficultés.

« Celui-là n’est pas menteur, selon Navarrus, qui supplée dans son esprit quelque addition mentale sans laquelle il mentirait.

« Si un clerc est interrogé à la porte d’une ville s’il a avec lui quelque chose de sujet à la douane, et qu’ayant en effet quelque chose de cette nature, il répond que non, ayant dans sa pensée qu’il n’est point obligé à rien payer (c’était un privilège des clercs), il ne fait point mensonge, quoiqu’il entende sa réponse dans un autre sens que celui à qui il la fait ne l’entend. »

La décision est de saint Antonin.

« On poursuit un homme pour le tuer, on demande à un autre qui l'a caché dans sa maison, s'il n'y est pas. Sauf meilleur avis, voilà la manière dont cet homme doit se conduire. Premièrement il doit s'abstenir de répondre, comme dit saint Augustin ; s'il prévoit que son silence sera pris pour un aveu, il tâchera de détourner le discours, ou bien il faut qu'il réponde par une équivoque, par exemple, non est hic, id est non comedit hic ; par ce moyen, il trompera ceux qui l'écoutent sans commettre le péché de mensonge, parce que est quand il vient d'edo signifie il mange, aussi bien que comedit, et cela signifie dans l'esprit de celui qui interroge cet homme n'est pas ici et pour celui qui répond, cet homme ne mange pas ici. »

Cette ingénieuse direction d'intention est recommandée par saint Raymond de Peñafort, mort en 1275.

Il est certain, ces citations ne peuvent laisser de doute, que les cas de conscience cités avec indignation par Pascal sont empruntés aux docteurs les plus illustres et aux saints les plus vénérés.

Suivons dans ses détails une discussion qui a fait quelque bruit.

Le jésuite Lessius a dit : « Les biens acquis par une voie honteuse sont légalement possédés et on n'est pas obligé de restituer. »

La décision, suivant le père Annat, est empruntée à saint Thomas, et Lessius en a informé le lecteur. Wendroch, c'est-à-dire Nicole, dans l'édition latine qu'il donne des Provinciales après avoir relu Térence, le nie formellement, et, pour prouver son dire, renvoie au passage de saint Thomas. « Écoutons saint Thomas, dit Nicole, 2. 2. 9. 32. art. V. Je fais ce qu'il demande et

j'ouvre la Somme, Secunda, secundae ; nous y trouverons, en suivant l'indication de Nicole : Tertio modo est aliquid illicite acquisitum non quidem quia ipsa acquisitio sit illicita, sed quia id ex que acquiritur est illicitum, sicut patet de eo quod mulier acquirit per meretricium. Et hoc proprie vocatur turpe lucrum. Quod enim mulier meretricium exerceat, turpiter agit et contra legem Dei. Sed in eo quod accipit, non injuste agit nec contra legem, unde quod sic illicite acquisitum est retinere potest et de eo elemosynam fieri.

L'audace touche à l'impudence. Le texte auquel Nicole renvoie exprime en termes très clairs la proposition qu'il refuse d'y rencontrer. Comment l'expliquer ? Par l'abus de la dialectique. On avait accusé Montalte de rendre Lessius responsable d'une décision que Lessius déclare empruntée à saint Thomas.

« Montalte, dit-il, en rapportant cet endroit de Lessius, a omis cette autorité de saint Thomas. On demande si, en cela, il a eu tort ou s'il a eu raison. Pour en décider, il n'y a qu'une chose à examiner : savoir si saint Thomas n'a pas distingué ce que Lessius assure qu'il ne distingue pas. S'il ne distingue pas, j'avoue que Montalte a eu tort de l'omettre, et que les jésuites ont raison de se plaindre. Mais, s'il le distingue, il faut aussi que les jésuites avouent que Montalte a eu trop d'indulgence pour eux de leur pardonner une imposture si manifeste, que Lessius doit passer pour un faussaire, et le père Annat pour un malavisé de se plaindre d'une chose dont il devrait avoir obligation à Montalte. » Le raisonnement de Nicole peut se résumer ainsi : « Est-il vrai que Pascal ait reproché à Lessius une décision empruntée par lui à saint Thomas avec indication de son origine ?

Cela n'est ni contesté ni contestable. Mais Lessius a dit : « Cette décision est de saint Thomas qui condamne sans distinctions… »

Nicole lit saint Thomas, trouve dans le passage le mot distinguer ; il ne veut chercher ni pourquoi ni dans quel sens saint Thomas distingue. Lessius est un faussaire ; il a affirmé ce qui n'est pas ; il n'en veut pas savoir davantage.

Quand l'un des auteurs de la Logique de Port-Royal raisonne ainsi, ce n'est pas faute de la connaître.

Si l'on adopte pour le mot jésuitisme le sens dont les Provinciales ont enrichi la langue française, celui de manque de franchise, le jésuitisme est dans les deux camps.

Lorsque les curés de Rouen, s'intéressant les premiers à la querelle, et ceux de Paris, émus à leur tour par les révélations de Pascal, eurent la pensée, comme autrefois les pères du concile de Nicée, de témoigner, en se bouchant les oreilles, leur horreur pour les casuistes qu'ils voulaient juger, l'assemblée du clergé prit la décision de répandre en France les avis aux confesseurs donnés par saint Charles Borromée, ce modèle des prélats, afin que cet ouvrage, composé par un si grand saint avec tant de lumière et de sagesse, se répandant dans les diocèses, puisse servir de règle et comme de barrière pour arrêter le cours des opinions nouvelles. Saint Charles était sévère jusqu'à renvoyer sans les entendre en confession les femmes qui se présentaient en cheveux frisés. On le savait ennemi des jésuites jusqu'à leur avoir refusé, malgré l'insistance du pape, le droit de prêcher à Milan.

Les problèmes ingénieux du père Bauny ont étonné Pascal. Ceux de saint Charles Borromée sont stupéfians. « S'il arrive, dit-

il, que par imprudence on commette un péché, — saint Charles le nomme, c'est la fornication avec la sœur de son épouse, — quelle doit être la pénitence ? Elle est sévère, mais se réduit presque à rien lorsque le crime a été commis à l'insu du coupable. Si probaberit se tale scelus inscienter fecisse. Le cas doit être rare.

Le problème a eu l'honneur d'être proposé à un concile : la solution est inscrite dans le recueil des décrétâtes réuni au XIII siècle par Gratian. La tradition française le supprime.

Le franciscain Angelus Clavasio, non moins hardi dans ses hypothèses que saint Charles Borromée, semait comme lui, parmi ses instructions morales, d'ingénieux et amusans problèmes :

Un pieux époux fait vœu de chasteté sans consulter son épouse qui ne peut l'ignorer longtemps. Elle n'en est nullement d'avis. La situation est délicate. Clavasio concilie tout sans s'écrier une seule fois comme Musset :

Je crois qu'une sottise est au bout de ma plume.

Il en rencontre plus d'une cependant. Le lecteur désireux de les connaître prendra la peine de se procurer son livre ; l'édition, épuisée aujourd'hui, a été publiée à Salamanque en 1494, chez le libraire de l'Université. Il y trouvera une dissertation sur les libertés permises entre fiancés.

« Celui qui demande trop, sans motif raisonnable, pèche mortellement ; celui qui accorde (il faut lire celle, probablement) commet un péché véniel. Quand on a reçu un baiser, on peut le rendre : Reddens non peccat. Il ne faut rien exiger sans motif raisonnable avant la bénédiction. Peccat mortaliter quoties exigit sine rationabili causa ante benedictionem. »

Lorsque Juliette, étonnée et souriante, prononce ces mots difficiles à traduire :

You kiss by the book,

elle ne songe guère à la Somme de saint Thomas. Roméo y songe moins encore : ils auraient pu y apprendre où et comment on doit poser ses lèvres en donnant un baiser pour que le péché soit véniel.

Les amis de Pascal connaissaient, mais ne lui disaient pas, l'origine de ces dissertations classiques dans les séminaires. Il n'aurait pas pu, s'il les avait connues, faire dire à un père jésuite : « Ce qui nous a donné le plus de peine a été de régler les conversations entre les hommes et les femmes, car nos pères sont très réservés sur ce qui regarde la chasteté ; ce n'est pas qu'ils ne traitent des questions assez curieuses et assez indulgentes, principalement pour les personnes mariées ou fiancées. J'appris sur cela les questions les plus extraordinaires qu'on puisse s'imaginer ; il m'en donna de quoi remplir plusieurs lettres, mais je ne veux pas seulement en marquer les citations. »

Les jésuites n'avaient qu'à copier.

Les affaires d'Abraham le conduisirent en Égypte ; habitué aux sacrifices, il dit à Sarah son épouse : « Je sais que vous êtes belle ; quand les Égyptiens vous auront vue, ils me tueront et vous réserveront pour eux. Dites donc, je vous prie, que vous êtes ma sœur. »

Pharaon désira la belle juive et la paya royalement. Son prétendu frère reçut des brebis, des bœufs, des ânes, des serviteurs, des servantes, des ânesses et des chevaux ; beaucoup plus sans

doute qu'elle ne valait. Pharaon la rendit quand elle eut cessé de plaire, et les dons reçus en échange accrurent les richesses d'Abraham.

On a osé reprendre Abraham du péché de mensonge tout au moins. Saint Augustin n'y veut pas consentir. « L'action d'Abraham, dit-il, semble d'abord celle d'un mari qui livre sa femme au crime ; mais elle ne paraît ainsi qu'à ceux qui ne savent pas distinguer, par les lumières de la foi, les bonnes actions d'avec les péchés. »

Le patriarche ne consentait pas à l'adultère de Sarah ; mais, en cachant qu'elle était son épouse, son intention était que les étrangers ne le tuassent pas. Abraham avait de bonnes raisons pour ne pas vouloir être tué ; saint Augustin les approuve : « Il craignait qu'après sa mort la belle Sarah ne fût traitée en captive. » Il préférait que ce fût avant.

Saint Augustin, l'oracle des jansénistes, est précurseur de la morale facile. Pascal, nourri de l'Écriture, aurait pu dans ce souvenir, par respect pour un patriarche, sinon pour un si grand saint, trouver une excuse pour les jésuites.

L'habitude de réduire la charité en maximes de droit et, malgré le précepte de l'apôtre, de semer des questions infinies en appliquant, par d'ingénieuses fictions et comme par jeu d'esprit, aux problèmes de la morale, les méthodes et les subtilités de la dialectique, est un fruit des habitudes scolastiques transportées des écoles dans les confessionnaux.

Deux époux peuvent-ils commettre ensemble le péché d'adultère ? Astexanus, dans sa Théologie morale, publiée à Venise en 1492, propose et résout la question : « Ce péché, d'espèce singu-

lière, suppose une épouse assez passionnée pour regretter de ne pouvoir, par amour pour son cher époux, braver en se donnant à lui la pudeur et le devoir.

Une Vénitienne, pénitente d'Astexanus, moins exceptionnelle peut-être qu'il ne l'a cru, lui a sans doute suggéré ce problème ; un amour désordonné pour son époux est, suivant saint Augustin, un attrait secret à en aimer d'autres.

L'Église, sous le nom d'usure, défend le prêt à intérêt. Quiconque exige plus qu'il n'a prêté est flétri du nom d'usurier. Le texte allégué est célèbre. Mutuum date nihil inde sperantes. Dans une société de chrétiens rigides, cette maxime gênerait les emprunteurs plus que les prêteurs ; pour mieux dire, il n'y aurait plus de prêteurs. Quand un négociant serait en danger de mourir de faim, les voisins charitables lui feraient l'aumône d'un morceau de pain, sans consentir à lui prêter, sans intérêt, les dix mille francs qui pourraient le sauver. Astexanus dispense ingénieusement les fidèles de cette impraticable maxime. Escobar, sans doute, n'a pas connu l'argument, il l'aurait reproduit. Le texte sacré blâme l'usure, le sens n'a rien d'obscur, mais Astexanus n'y voit qu'un conseil ; on a le droit de ne pas le suivre.

Prêtez sans espoir de gain, tel est le texte. Or s'il est ordonné de ne rien gagner, la phrase entière est impérative. Elle ordonne donc de prêter ; mais Dieu ne peut ordonner l'impossible ; comment, quand on n'a rien, obéirait-on au précepte ? Comment supposer même que la loi divine ordonne à chacun dès qu'il possède une obole de l'offrir à un emprunteur ? Nihil inde sperantes est donc un conseil, comme mutuum date qui le précède.

Pour la seconde partie des Provinciales, comme pour la première, on a élevé une question de fait. On peut la poser de plusieurs manières : les citations sont-elles exactes ? Leur interprétation est-elle conforme à l'esprit du texte ? Les maximes condamnées sont-elles acceptées par les jésuites ?

Il faut, sans hésiter, répondre : Oui. Les difficultés que l'on a élevées sont, comme disait familièrement Bossuet, de pures chicaneries.

On peut demander, en second lieu, si ces scandaleuses maximes sont antérieures aux jésuites ? s'il est vrai qu'avant l'existence de la société, des docteurs éminens, quelques-uns canonisés par l'Église, aient approuvé celles que l'on condamne avec le plus de force ; que d'autres auteurs, non moins respectés, aient donné l'exemple des scrupules indécens et des doutes ridicules dont Pascal a égayé ses lecteurs ?

Àces questions les admirateurs de Pascal répondent : « Qu'importe ? Ceux que Pascal accuse et dont il nous fait rire sont dangereux et ridicules, il l'a prouvé avec éclat ; je n'ai pas à chercher s'il aurait droit d'en frapper d'autres avec eux. »

Il est permis d'insister : Pascal a-t-il traité cette question que l'on déclare insignifiante ? L'opinion qu'il adopte est-elle contraire à la vérité ? La réponse, cette fois, est délicate. Celui qui répond oui s'expose à être accusé et convaincu de mensonge. Sur de tels sujets, la plus petite inexactitude est redressée brutalement ; on s'écrie en latin : Mentiris impudentissime ; on parle en français d'odieuse calomnie ; c'est l'usage ! Heureux le coupable s'il n'est pas traité de jésuite ! Vous dites que Pascal a posé la question, qu'il a décidé contrairement à la vérité ! Où ? Dans

quelle lettre ? A quelle page ? Dans quelle ligne ? Vous ne répondez pas ! Vous vous dérobez ! Vous êtes un calomniateur !

Celui qui, cependant, après l'examen, affirmerait que Pascal n'a ni résolu, ni posé la question, manquerait de bonne foi.

Il en est comme des cinq propositions sur la grâce. Pascal n'affirme pas qu'elles ne sont pas dans Jansénius, mais le lecteur des premières Lettres, s'il a confiance en lui, tient pour certain qu'elles y sont introuvables.

Sur mille lecteurs des Provinciales, c'est par milliers qu'il faut les compter, il y en a mille, ou bien peu s'en faut, qui, faute de s'être informés ailleurs, regardent comme résolue et hors de discussion cette question qu'il ne traite pas. Que l'on veuille bien relire la Ve Lettre, par exemple ; il n'y est pas dit que les jésuites ont introduit la doctrine des opinions probables, mais la question n'y semble pas douteuse. Pascal, après une liste de quarante-huit noms bizarres et inconnus du lecteur, demande si tous ces gens sont chrétiens, puis ensuite s'ils sont jésuites : « Non, se fait-il répondre, mais il n'importe ; ils n'ont pas laissé de dire de bonnes choses ; ce n'est pas que la plupart ne les aient prises ou imitées des nôtres. »

Il est en règle avec la vérité : La plupart les ont prises ou imitées ! Il a dit la plupart ; il y en a donc d'autres, si quelques-uns ont précédé Loyola de plusieurs siècles, si ceux-là sont nombreux, si leurs noms sont illustres dans l'Église, peu importe ; le lecteur est prévenu ; il ne peut, sans se faire impudemment l'avocat des jésuites, se plaindre de l'avoir été si peu. Il est véritable cependant que la doctrine des opinions probables, antérieure à la société de Jésus, a été acceptée avant et après les Provinciales par

la grande majorité des casuistes, par saint Liguori particulièrement, mort en 1785, béatifié en 1816. La preuve a été faite vingt fois ; beaucoup ont élevé la voix, personne ne s'est fait entendre. La question est déclarée sans intérêt, on la dédaigne, et, quand l'occasion s'en présente, ce qui n'est pas rare, on la tranche contrairement à la vérité. Le jésuite Daniel, par un ingénieux artifice, a espéré attirer l'attention. Inutile travail ! L'entreprise était impossible. Il faudrait rencontrer, s'est dit le père Daniel, l'esprit mordant de Pascal, la perfection de son style, l'éclat de son génie, son art d'encadrer les citations dans un récit naturel et comique. Pourquoi pas ? s'est-il dit ; et, pour prouver que les autres ordres religieux, les dominicains, par exemple, sont tout aussi responsables que les jésuites des principes les plus honnis de la morale relâchée, il a eu et réalisé l'idée très ingénieuse de reproduire une des Lettres de Pascal, sans y rien changer, absolument rien, que les citations, remplaçant les passages extraits d'un auteur jésuite, par des passages équivalens, scrupuleusement copiés chez un jacobin. La citation est longue, mais le lecteur ne s'en plaindra pas, elle sort d'une bonne main, c'est du Pascal ; Daniel ne l'a pas affaiblie ; il n'y a mis du sien que des noms et des textes, assez nombreux pour dissiper les doutes.

« Je fus ravi de voir tomber le bon père jacobin dans ce que je souhaitais. Je le priai de m'expliquer ce que c'était qu'une opinion probable. — Nos auteurs vous y répondront beaucoup mieux que moi, dit-il ; c'est, selon eux, une opinion qui est au moins appuyée sur l'autorité de quelque grand docteur. Voici comme en parle notre maître Jean Nider dans son Livre consolatoire de l'âme timorée : Tout homme peut avec sûreté suivre quelque opinion qu'il voudra, pourvu qu'elle soit de quelque grand docteur.

« — Ainsi, lui dis-je, un seul docteur peut tourner les consciences et les bouleverser à son gré et toujours en sûreté. — Il n'en faut pas rire, me dit-il, ni penser combattre cette doctrine. Quand les jansénistes l'ont voulu faire, ils y ont perdu leur temps. Elle est trop bien établie. Écoutez notre Sylvestre Prieras, qui approuve cette belle sentence du Panormitain : Celui qui suit l'opinion de quelque docteur sans l'avoir examinée fort exactement et à qui depuis elle paraît fausse, est excusé de péché, tandis qu'elle n'a point paru fausse. Il suffit pour cela, ajoute Sylvestre, que par l'affection qu'il a pour son docteur, il juge probablement être vrai ce qui, en effet, est faux. — Mon père, lui dis-je, franchement je ne puis faire cas de cette règle. Qui m'a assuré que, dans la liberté que vos docteurs se donnent d'examiner les choses par la raison, ce qui paraîtra sûr à l'un le paraisse à tous les autres ? La diversité des jugemens est si grande… — Vous ne l'entendez pas, dit le père en m'interrompant ; aussi sont-ils souvent de différens avis : mais cela n'y fait rien, chacun rend le sien probable et sûr. Vraiment l'on sçait bien qu'ils ne sont pas tous du même sentiment, et cela n'en est que mieux. Ils ne s'accordent au contraire presque jamais : il y a peu de questions où vous ne trouviez que l'un dit oui, l'autre dit non ; et, en tous ces cas-là, l'une et l'autre des opinions contraires est probable : c'est pourquoi Diana, et cet auteur en vaut seul beaucoup d'autres, dit sur un certain sujet : Ponce et Sanchez sont de contraire avis ; mais parce qu'ils étaient tous deux sçavans, chacun rend son opinion probable.

« — Mais, mon pore, lui dis-je, on doit être bien embarrassé à choisir alors. — Point du tout, dit-il, il n'y a qu'à suivre l'avis qui agrée le plus. — Eh quoi, si l'autre est plus probable ! — Il n'importe, me dit encore le père ; le voici bien expliqué par notre père Jean-Baptiste Haquet : Je dis qu'il est permis de suivre dans la

pratique une opinion moins probable et moins sûre, soit que ce soit sa propre opinion, soit que ce soit celle d'un autre, pourvu qu'elle soit simplement probable.

« Et si une opinion est tout ensemble et moins probable et moins sûre, sera-t-il permis de la suivre en quittant ce que l'on croit être plus probable et plus sûr ? — Oui, encore une fois. Est-ce que vous n'entendez pas le latin ? Minus probabilem et minus tutam. Les termes sont exprès, et ce sçavant théologien ajoute que c'est le sentiment de nos grands docteurs Médina et Bannes : eam sententiam docent Medina, Bannes, etc. Cela n'est-il pas clair ?

« Nous voici bien au large, lui dis-je, mon révérend père. Grâce à vos opinions probables, nous avons une belle liberté de conscience ; et vous autres, casuistes, avez-vous la même liberté dans vos réponses ? — Oui, me dit-il, nous répondons aussi ce qu'il nous plaît, ou plutôt ce qui plaît à ceux qui nous interrogent ; car voici nos règles que notre maître Thomas Mercado explique admirablement. Ce qu'il dit sur cela dans son sçavant Traité des Contrats est remarquable.

« De plus, dit-il, je puis donner en ami un bon conseil à un confesseur qui entendrait la confession d'un marchand, et ce sera le moyen de se procurer une grande liberté et une grande autorité. Le voici : C'est que si le confesseur suit et soutient une opinion, cela ne doit pas l'obliger à s'en servir pour la direction de son pénitent, supposé que celui-ci ne veuille pas la prendre pour règle ni la suivre, pourvu que la sienne soit probable et ait ses raisons et ses fondemens. C'est assez que le confesseur lui conseille ce qu'il croit être plus certain et ce qu'il approuve le plus. Mais si son opinion ne plaît pas au pénitent et que ce qu'il a fait puisse se

faire, comme étant approuvé de plusieurs bons auteurs, ce serait une extravagance et une grande arrogance au confesseur de refuser de l'absoudre, parce qu'il n'est pas de son avis. Quand, sur un contrat, les docteurs sont partagés, le pénitent peut choisir et suivre l'opinion qu'il jugera à propos. Je dis de même quand, hors de la confession, un théologien est consulté, si les opinions sont contraires, il lui est permis, sans danger, de suivre l'une ou l'autre et de décider comme il lui plaît, et quand lui-même serait dans l'opinion la plus probable, il ne peut pas obliger à la suivre celui qui le consulte : mais il doit seulement lui exposer simplement son avis en l'avertissant cependant qu'en faisant le contraire il ne péchera point, parce qu'il y a plusieurs docteurs qui croyent la chose permise. Cela est net et décisif.

« — Tout de bon, mon père, votre doctrine est bien commode. Quoi ! avoir à répondre oui et non à son choix ! On ne peut assez priser un tel avantage et je vois bien maintenant à quoi vous servent les opinions contraires que vous avez sur chaque matière ; car l'une vous sert toujours et l'autre ne vous nuit jamais : et si vous ne trouvez votre compte d'un côté, vous vous jetez de l'autre, et toujours en sûreté. Et votre père Mercado a raison de dire que cela donne à un directeur une grande liberté et une grande autorité. — Cela est vrai, dit-il, et ainsi nous pouvons toujours dire avec Diana, qui trouva le père Bauny pour lui lorsque le père Lugo lui était contraire : Sœpe premente deo fert deus alter opem. (Si quelque dieu nous presse, un autre nous délivre.)

« — J'entends bien, lui dis-je ; mais il me vient une difficulté dans l'esprit. C'est qu'après avoir consulté un de vos docteurs et pris de lui une opinion un peu large, on sera peut-être attrapé si

on rencontre un confesseur qui n'en soit pas et qui refuse l'absolution si on ne change de sentiment ; n'y avez-vous point donné ordre, mon père ?

« — Vous êtes un étrange homme, reprit-il, vous écoutez ce que je vous dis sans nulle application. Dans l'endroit du docteur Mercado, que je viens de vous citer, n'a-t-il pas prévu votre objection ? et ne dit-il pas en termes formels que ce serait une extravagance et une grande arrogance au confesseur de refuser l'absolution et son pénitent, à cause qu'il n'est pas dans son opinion. On a mis ordre à tout cela, et on a obligé les confesseurs à absoudre leurs pénitens qui ont des opinions probables, sous peine de péché mortel, afin qu'ils n'y manquent pas.

« Si vous n'êtes pas content de l'autorité du grand théologien que je viens de vous citer, je ne serai pas embarrassé à vous en citer d'autres de notre ordre.

« Vous savez ce que c'est que Louis Lopes et François Victoria ? — Non, dis-je, je n'ai pas l'honneur de les connaître. — À ce que je vois, reprit-il, vous êtes bien neuf dans la théologie. Ce Victoria que je vous nomme est, dit Antoine de Sienne, auteur de notre bibliothèque, un homme au-dessus de tous les éloges, et qui a brillé avec tant d'éclat dans l'école, qu'il a mérité d'être appelé, par des personnes des plus illustres, la plus grande lumière de la théologie. Après cela, je crois que vous l'écouterez avec respect et docilité. Or voici comme parle ce grand homme : « Je réponds que soit que le confesseur soit le propre prêtre du pénitent, soit qu'il ne le soit pas, il est obligé (tenetur) de l'absoudre en un tel cas, et cela se prouve évidemment. Un tel pénitent est en grâce et le confesseur juge probablement qu'il y est, parce qu'il sait que l'opinion qu'il suit est probable. Il ne doit donc pas lui

refuser l'absolution. » Cela s'appelle non pas prouver, mais démontrer.

« Écoutez maintenant Lopes qui ne lui cède guère en doctrine : Cette conclusion se tire de Medina (c'est encore un de nos fameux docteurs) et il est évident par sa raison et par l'opinion qu'il soutient, que le confesseur ne peut refuser l'absolution au pénitent qui suit une opinion probable des docteurs, quoique le confesseur croye que l'opinion contraire est plus probable ; parce que le pénitent, puisqu'il a suivi une opinion probable, n'a point péché ; il n'y a donc nulle raison de lui refuser l'absolution. Et remarquez bien ces termes, tenetur, non potest ; car dans le style exact de l'école, les casuistes ne parlent jamais ainsi que pour marquer une obligation sous peine de péché mortel, et leur raison le prouve ; parce que ce serait faire une grande injustice au pénitent et dans une matière très importante. Êtes-vous content ?

« — Ô mon père ! lui dis-je, voilà qui est bien prudemment ordonné ; il n'y a plus rien à craindre : un confesseur n'oserait plus y manquer. Je ne savais pas que vous eussiez le pouvoir d'ordonner, sous peine de damnation ; je croyais que vous ne saviez qu'ôter les péchés, je ne pensais pas que vous en sussiez introduire : mais vous avez tout pouvoir à ce que je vois.

« — Vous ne parlez pas proprement, me dit-il, nous n'introduisons pas les péchés, nous ne faisons que les remarquer. J'ai déjà bien reconnu deux ou trois fois que vous n'étiez pas bon scholastique. — Quoi qu'il en soit, mon père, voilà mon doute bien résolu ; mais j'en ai un autre à vous proposer, c'est que je ne sais comment vous pouvez faire quand les pères de l'Église sont contraires au sentiment de quelqu'un de vos casuistes.

« Vous l'entendez bien peu, me dit-il ; les pères étaient bons pour la morale de leur temps, mais ils sont trop éloignés pour celle du nôtre. Pesez bien ce raisonnement d'un de nos plus habiles théologiens, c'est Pierre de Tapia :

« Touchant la qualité des auteurs, dit-il, il faut distinguer ; car ou ils sont anciens, ou ils sont modernes. S'ils sont anciens, il faut voir si leurs opinions ont été constamment suivies ou si elles ont été abandonnées. Et si elles sont surannées,… car si une opinion est maintenant communément abandonnée, on ne tient point compte de l'autorité ou du témoignage de son auteur, pour donner de la probabilité à cette opinion.

« — Voilà de belles paroles ! lui dis-je, et pleines de consolation pour bien du monde. — Nous laissons les pères, me dit-il, à ceux qui traitent la positive ; mais pour nous qui gouvernons les consciences, nous les suivons peu et ne citons dans tous nos écrits que les nouveaux casuistes. Voyez Diana qui a tant écrit : il a mis à la tête de ses livres la liste des auteurs qu'il rapporte : il y en a deux cent quatre-vingt-seize dont le plus ancien est depuis quatre-vingts ans. — Cela est donc venu au monde depuis votre ordre ? lui dis-je. — Ha ! bien longtemps après, me répondit-il ; car, à proprement parler, nos Sommes de cas de conscience ne passent pas deux cents ans. — C'est-à-dire, mon père, qu'environ vers ce temps-là, on commença à voir disparaître saint Augustin, saint Ambroise, saint Jérôme et les autres, pour ce qui est de la morale, mais au moins que je sache les noms de ceux qui leur ont succédé. Qui sont-ils ces nouveaux auteurs ?

« — Ce sont des gens bien habiles et bien célèbres, me dit-il ; c'est Villalobos, Conink, Llamas, Achokier, Deakofer, Dellacrux, Veracrux, Ugolin, Tambourin, Fernandez, Martinez, Suarez,

Henriquez, Vasquez, Lopez, Gomez, Sanchez, de Vechis, de Grassis, de Grassalis, de Pitigianis, de Graffiis, Squillanti, Bizozeri, Barcola, de Bobadilla, Simancha, Perez, de Lara, Aldresta, Larca, Descarcia, Guaranta, Scophra, Pedrezza, Cabrezza, Bisbe, Diaz de Clavasio, Villagut, Adam à Manden, Iribarne, Binfeld Volfang à Vebcrg, Vostery, Strevesdorf.

« — Ô mon père ! lui dis-je, tout effrayé, tous ces gens-là étaient-ils chrétiens ? — Comment chrétiens ? me répondit-il, ne vous disais-je pas que ce sont les seuls avec lesquels nous gouvernons aujourd'hui la chrétienté ?

« Cela me fit pitié ; mais je ne lui en témoignai rien et lui demandai seulement si tous ces auteurs étaient jacobins. — Non, me dit-il, mais il n'importe, ils n'ont pas laissé de dire de bonnes choses. Ce n'est pas que la plupart ne les aient prises ou imitées des nôtres ; mais nous ne nous piquons pas d'honneur, outre qu'ils citent nos pères à toute heure et avec éloge ; et puis si vous entendez bien votre doctrine de la probabilité, vous verrez que cela n'y fait rien. Au contraire, nous avons bien voulu que d'autres que nous puissent rendre leurs opinions probables, afin qu'on ne puisse pas nous les imputer toutes ; et ainsi, quand quelque auteur que ce soit en a avancé une, nous avons droit de la prendre, si nous le voulons, par la doctrine des opinions probables, et nous n'en sommes pas les garans, quand l'auteur n'est pas de notre corps. — J'entends tout cela, lui dis-je, je vois bien par là que tout est bien venu chez vous, hormis les anciens pères, et que vous êtes les maîtres de la campagne. Mais je prévois trois ou quatre grands inconvéniens, et de puissantes barrières qui s'opposeront à votre course. — Et quoi ? me dit le père tout étonné. — C'est, lui répondis-je, l'Écriture sainte, les papes, les

conciles que vous ne pouvez démentir, et qui sont tous dans la voie unique de l'Évangile. — Est-ce là tout ? me dit-il. Vous m'aviez fait peur. Croyez-vous qu'une chose si visible n'ait pas été prévue et que nous n'y ayons pas pourvu ? Vraiment je vous admire de penser que nous soyons opposés à l'Écriture, aux papes et aux conciles : il faut que je vous éclaircisse du contraire. Je serais bien marri que vous crussiez que nous manquons à ce que nous leur devons. Vous avez sans doute pris cette pensée de quelques opinions de nos pères qui paraissent choquer' leurs décisions, quoique cela ne soit pas : mais pour entendre l'accord, il faudrait avoir plus de loisir. Je souhaite que vous ne demeuriez pas mal édifié de nous. Si vous voulez que nous nous revoyions demain, je vous en donnerai l'éclaircissement. »

Le probabilisme est la doctrine des jésuites ; on s'en tient là ; cela n'est pas juste. C'est aussi, nous venons d'en donner la preuve, celle des dominicains. Il faudrait à la condamnation associer le poète Lucain ; n'a-t-il pas dit :

Victrix causa Diis placuit, sed victa Catoni.

C'est du probabilisme pur.

Caton est un homme grave. Son appui rend probables les droits de : Pompée.

Il y a quarante ans environ, c'était en 1851, je descendais le Rhône en bateau à vapeur ; j'avais rencontré un voyageur instruit des choses de science ; il parlait bien et avec bon jugement. Il admirait le théorème de Sturm sur les équations algébriques, et discutait savamment l'emploi, nouveau alors en métallurgie, de la combustion du gaz des hauts fourneaux. En approchant d'Avignon quelqu'un, regardant la rive gauche du fleuve, s'écria :

« Voilà le château des papes ! — Mais, répondit le voyageur, nous ne sommes pas à Rome ! » On lui rappela qu'il y avait eu des papes à Avignon ; il ne niait pas, mais réfléchissait. « Cependant, dit-il, s'il y avait eu des papes à Avignon, cela se saurait ! »

Plus d'un lecteur, instruit comme ce voyageur, et comme lui de bon jugement, mais peu au courant de l'histoire de la théologie morale, continuera sans doute à se dire : si les maximes flétries par Pascal étaient celles des docteurs et des saints, approuvées par des papes et par des conciles, conseillées par tous les ordres religieux, cela se saurait.

La question de droit est la plus importante. La casuistique est-elle mauvaise en soi ? Faut-il condamner les casuistes, les blâmer ou les absoudre ? Les passages scandaleux cités par Pascal se trouvent dans leurs livres, incontestablement ; l'interprétation en est fidèle. Est-il juste de tempérer par des circonstances atténuantes leur appréciation si fortement motivée ? Nous avons rapporté d'étranges décisions, plus étranges encore quand on les lit dans les livres des saints. Mais c'est prendre le change, que juger comme des traités de morale des études sur les cas de conscience. La confession est obligatoire, il faut la rendre possible. Le prêtre n'a pas à guider seulement les consciences pures, les cœurs délicats et les âmes généreuses, il n'a pas d'anges à diriger. Les hommes ne peuvent tous passer leur vie dans la retraite et en prières, il doit leur supposer, parce qu'il en est ainsi, des vices qu'on ne nomme pas et des sentimens mauvais contre lesquels leur volonté ne peut rien. En se demandant où commence le péché mortel et l'infamie, il n'atténue en rien les maximes de l'Évangile ; il ne se persuade pas qu'il y ait un degré de perfection inutile à dépasser dans lequel on soit en assurance. Les âmes

n'évitent de tomber qu'en montant toujours ; mais sans rien abandonner de la morale chrétienne, on distingue, pour ne décourager aucune bonne volonté, ce qui est de précepte et d'obligation indispensables, et ce qui est seulement de perfection et de conseil. Il faut supposer des esprits mondains, terrestres et grossiers, sans chaleur et sans élévation, plus effrayés des peines éternelles de l'enfer que soucieux des joies monotones du paradis, incapables d'une pensée généreuse, inaccessibles à un sentiment délicat, capables cependant de dévotion. On peut plier les deux genoux dans les églises, se présenter avec crainte au confessionnal, redouter d'y dissimuler un péché beaucoup plus que de le commettre, et en commettre de très graves. Il y avait jadis, il y a toujours, du bon grain et de l'ivraie dans la moisson du Seigneur, du froment et de la paille dans son aire, de bons et de mauvais poissons dans son filet. L'église prie pour tous les pécheurs, n'en exclut aucun de son unité et veut embrasser tout le monde. Les méchans et les mauvais subsistent parmi les bons et les prédestinés. La foi n'est pas toujours ce qui leur manque. Tous sont reçus et appelés au tribunal de la pénitence, ils y montrent la laideur de leur âme, ils pèchent sans regret, même avec joie, et n'accusent que le diable qui s'en réjouit, quoique ennemi de la vérité.

Vous leur parlez de haïr le péché, ils le désirent ; d'aimer le prochain comme eux-mêmes, le précepte ne leur paraît pas sérieux ; de préférer Dieu à ses créatures, de n'aspirer qu'à sa gloire, de se plaire aux souffrances, ils ne comprennent pas ; de grossir chaque jour le trésor de leurs mérites, ils repoussent ce genre d'avarice. Quand on se doit à tous, il faut s'accommoder aux méchans, ils sont nombreux. Serait-il charitable et prudent de leur dire, comme Daniel à Balthazar : « Aux balances du Seigneur votre poids est trop léger. Le vrai trésor vous manque, c'est

la grâce. Discedite maledicti ; retirez-vous, maudits ! Où ? Dans l'enfer ; il est votre lot ; le feu y est préparé pour votre âme depuis le commencement du monde. L'Église est plus accommodante et plus douce. D'un mauvais payeur, on tire ce qu'on peut. Pour qui ne peut accroître la gloire de Dieu, on implore sa miséricorde.

De telles gens, pour Pascal, sont comme n'étant pas ; ils lui font horreur. C'est à eux que pensent les casuistes. L'entente est impossible.

L'étude des cas de conscience, pour celui qui veut, sans rien de plus, éviter le châtiment, ressemble fort à nos programmes du baccalauréat. Le casuiste, oubliant qu'il n'existe ni bornes ni limites dans les choses, veut marquer, sur la route du vice, le point qu'on peut atteindre sans danger, et le détail des chutes qui ne sont pas mortelles. Les rédacteurs des programmes d'examen, vrais casuistes de la science profane, marquent par exclusion le détail des ignorances tolérées. Le casuiste, en classant les péchés, ne les autorise ni ne les conseille. Le confesseur, auquel il s'adresse, les absout, mais les blâme. Les distinctions sont faites pour la classe, très peu digne d'estime, de ceux qui, semblables à Bartholo, dont la probité suffisait pour n'être pas pendu, veulent avoir de la vertu, tout juste ce qu'il en faut pour n'être pas damné.

La casuistique est un mal. Tous les esprits honnêtes et droits en conviennent. Les casuistes en tombent d'accord, mais la malice des hommes et la prétention de les diriger tous rend ce mal nécessaire. Les confesseurs au moins n'en doutent pas, et ceux qui font la guerre aux casuistes la déclarent à la confession.

« Lorsque, dit Bossuet, nous formons tant de doutes et tant d'incidens, que nous réduisons l'Évangile et la doctrine des mœurs à tant de questions artificieuses : que faisons-nous autre chose, sinon de chercher des déguisemens ! Et que servent tant de questions, sinon à nous faire perdre parmi les détours infinis la trace toute droite de la vérité ? Ces pécheurs subtils et ingénieux qui tournent l'Évangile de tant de côtés, qui trouvent des raisons de douter sur l'exécution de tous les préceptes, qui fatiguent les casuistes par leurs consultations infinies, ne travaillent ordinairement qu'à nous envelopper la règle des mœurs. Ce sont des hommes, dit saint Augustin, qui se tourmentent beaucoup pour ne pas trouver ce qu'ils cherchent ; ou plutôt ce sont ceux dont parle l'apôtre, qui n'ont jamais de maximes fixes ni de conduite certaine, qui apprennent toujours et cependant n'arrivent jamais à la science de la vérité. À Dieu ne plaise que nous croyions que la doctrine soit toute en questions et en incidens ! L'Évangile nous a donné quelques principes, il nous a appris quelque chose, son école n'est pas une académie où chacun dispute ainsi qu'il lui plaît. Qu'il puisse se rencontrer quelquefois des difficultés extraordinaires, je ne m'y veux pas opposer ; mais, pour régler votre conscience sur la plupart des devoirs, la simplicité et la bonne foi sont deux grands docteurs qui laissent peu de choix indécis pour subtiliser sans mesure. Aimez vos ennemis ! Faites-leur du bien ! Mais c'est une question, direz-vous, ce que signifie cet amour, si aimer ne veut pas dire, ne les haïr point ; et pour ce qui regarde de leur faire du bien, il faut savoir dans quel ordre, et s'il ne suffit pas de venir à eux après que vous aurez épuisé votre libéralité sur tous les autres ; et alors ils se contenteront, s'il leur plaît, de vos bonnes volontés. Raffinemens ridicules ! Aimer, c'est à dire aimer.

« Qui donc a produit tant de doutes, tant de fausses subtilités sur la doctrine des mœurs, si ce n'est que nous voulons tromper et être trompés ! De là tant de chicanes et tant d'incidens qui raffinent sur les chicanes et les détours du barreau. Tout cela pour obscurcir la vérité. C'est pourquoi saint Augustin a raison de comparer ceux qui les forment à des hommes qui frappent sur la poussière et se jettent de la terre aux yeux. Eh quoi ? vous étiez dans le grand chemin de la charité chrétienne, la voie vous paraissait toute droite, et vous avez soufflé sur la terre ! Mille vaines contentions, mille questions de néant se sont excitées qui ont troublé votre vue comme une poussière importune, et vous ne pouvez plus vous conduire : un nuage vous couvre la vérité, vous ne la voyez qu'à demi. »

Ainsi parle Bossuet. Ainsi pourrait parler le casuiste le plus subtil. Nos études, dirait-il, doivent porter sur l'exception ; plût à Dieu qu'aucun d'entre vous n'eût d'hésitations et de doutes ou qu'il sût les résoudre tout simplement, par l'application courageuse de la règle. Mais, comme le dit Bossuet, il peut se rencontrer des difficultés extraordinaires ; le casuiste, bien ou mal, mais le mieux qu'il peut, enseigne à les résoudre. Il doit les aborder toutes et ne se scandaliser de rien.

Un vieil autour italien récite le conte d'un curé du moyen âge, gardien sévère des convenances du langage, qui, dans la confession des péchés quels qu'ils fussent, imposait la plus scrupuleuse décence. Assez bon clerc pour savoir que les définitions de mots sont arbitraires et n'espérant rien changer aux choses, il avait attaché à des mots très honnêtes et à des locutions irréprochables un sens convenu qui l'était moins. Les garçons de la paroisse par-

laient couramment ce langage et volontiers l'enseignaient aux filles.

L'évêque, en tournée pastorale, voulut, la veille d'une grande fête, taire lui-même la confession. L'absolution ne fut refusée à personne. Le lendemain, il félicitait le curé sur les excellentes mœurs de la paroisse. Ne pouvant croire que monseigneur veuille railler, le bon curé devine la vérité et révèle en latin le sens convenu de quelques mots souvent répétés la veille. L'évêque comprend tout, se précipite dans l'église, arrête d'un geste impérieux le groupe des jeunes filles marchant déjà vers la sainte table, et leur crie : « Doucement ! Piano, piano, giovinette che… » Puis résumant leurs confessions dans la langue claire et précise de Boccace, il ordonne au curé d'appeler à l'avenir chaque chose par son nom.

Il paraît juste de chercher s'il est impossible, quand on s'adresse à des gens dont la perfection n'est ni la prétention ni le but, d'excuser quelquefois la molle indulgence dont s'indigne Pascal. Une action blâmable est commise et avouée, il ne s'agit plus de la conseiller, mais de la pardonner, si le pouvoir de délier le permet. Il est facile d'imaginer quelques exemples.

L'archevêque de Grenade n'est pas un saint. On le dit avare ; il aime les présens et s'en montre reconnaissant. Les fleurs dans le jardin du curé Diego sont les plus belles et les fruits les meilleurs du monde ; son plaisir est de les donner : Monseigneur n'est pas oublié. Un bénéfice devient vacant ; l'archevêque le confère à Diego qui se réjouit avec inquiétude. Ses beaux fruits ont plaidé pour lui ; c'est pour cela peut-être qu'il les envoyait. N'est-il pas simoniaque ? Il consulte le casuiste Valentia qui lui ordonne d'accepter. Dans sa conduite rien ne semble blâmable ; le choix de

l'archevêque est excellent ; Diego a porté sur son supérieur un jugement téméraire, c'est le péché dont il veut l'absoudre, et Valentia écrit sur ses tablettes cette note que Pascal lui reprochera :

« Si un présent devient le motif qui porto la volonté du collateur à conférer un bénéfice, ce n'est pas simonie. »

Le bénéfice conféré à Diego est grevé d'une rente viagère en faveur d'un vieux chanoine. Le curé Diego reste fort gêné ; le chauffage de ses serres, l'entretien de ses réservoirs et de ses canaux dépasse ses ressources. Il faudrait, pour les réparer, réduire ses aumônes, il n'y veut pas songer ; mais en voyant souffrir son beau jardin, il s'écrie, moitié riant, moitié sérieux : « Ce vieux chanoine vit bien longtemps ! Heureusement, ajoute-t-il, quelles souhaits ne tuent pas, il serait en danger. »

Diego a manqué de charité. Il veut s'en confesser ; Valentia lève les épaules.

Xipharês aurait donné sa vie pour sauver celle de son père, mais la mort de Mithridate rend possible un hymen qu'il n'espérait plus. Son amour pour la belle Monime est accru par deux ans de silence ; il est aimé ; la joie dissipe sa tristesse.

Cléante, fils d'Harpagon, aime Marianne. Il sait qu'il dépend de son père, que le nom de fils le soumet à ses volontés, qu'on ne doit pas engager sa foi sans le consentement de ceux dont on tient le jour, que le ciel les a faits maîtres de nos vœux, et qu'il nous est enjoint de n'en disposer que par leur conduite. Il renonce par déférence ou par nécessité à un mariage que son père n'approuve pas. Un mal foudroyant emporte Harpagon ; Cléante devient libre, le mariage se fera. L'espérance adoucit sa douleur, il s'accuse devant Escobar de ne pouvoir être triste.

Moins habile que Racine à peindre le cœur humain, le jésuite le connaît mieux encore. Le cas pour lui n'a rien de grave. Diverses passions peuvent agiter en même temps notre âme ; il n'est pas besoin d'avoir lu Montaigne pour le savoir. Il rassure le jeune homme, et dans son zèle pour les cas d'apparence paradoxale, il écrit sur ses tablettes :

« Un bénéficier peut désirer la mort de celui qui a une pension sur son bénéfice, et un fils celle de son père et se réjouir quand elle arrive, pourvu que ce ne soit que pour le bien qui lui en revient et non par une haine personnelle. »

Pascal s'indignera et le lecteur frémit. Sur la route où on lui fait faire un premier pas, il croit, dans le lointain, apercevoir le parricide, c'est horrible ! J'en conviens, mais ce n'est pas Escobar qui est horrible, c'est le cœur humain.

Quand un fils, irréprochable d'ailleurs, s'accuse de n'être pas assez triste de la mort de son père, peut-on lui ordonner de l'être et désespérer de son salut ?

La question renaît, toujours la même. Escobar veut rendre possible à tous l'absolution dans ce monde, le salut dans l'autre. Pascal s'écrie : « Les âmes grossières auxquelles vous prétendez ouvrir le paradis sont indignes d'entourer celles des justes ; elles me font horreur. » C'est en enfer qu'il veut envoyer ces infâmes, avec les va-nu-pieds rebelles à leur roi, qu'au temps de son enfance M. de Gassion faisait pendre à Avranches.

Les parens du pieux étudiant Fernand l'ont confié au professeur Bartholo. L'épouse de Bartholo, Padilla, jeune, jolie et coquette, se montre bienveillante pour Fernand ; il se croit en danger, et ne se trompe pas. Il consulte Escobar. Doit-il renoncer aux

leçons de Bartholo, imposer à ses parens un nouveau sacrifice ? Faire planer par sa fuite, dont il faudra leur dire le motif, des soupçons injurieux sur Padilla ? Les regards qui l'inquiètent sont peut-être innocens, et dans les phrases à double sens il est charitable d'adopter le meilleur. Escobar l'engage à ne pas fuir. « On ne va pas à Dieu avec des pas, a dit saint Augustin, mais avec une volonté courageuse et forte. » Il faut demander la grâce de bien combattre, et pour triompher des tentations, redoubler de zèle pour l'étude, Fernand restera donc exposé au péril qui, suivant les paroles du sage, peut donner la mort aux plus courageux. Escobar écrit sur ses tablettes :

« On ne doit pas refuser l'absolution à ceux qui sont engagés dans des occasions prochaines du péché quand ils ne pourraient les quitter sans bailler au monde sujet de parler ou sans en recevoir d'incommodité. »

Saint Thomas n'est pas plus sévère. Il conseille d'éviter de se rencontrer avec la personne qui fait naître les tentations, de les combattre et de ne pas rendre les occasions si fréquentes qu'elles soient un péché.

Le professeur de morale de Salamanque, en 1493, était plus précis et plus large : « Si ceux, qui, par nécessité, se trouvent engagés à demeurer dans un même logis et qui sont pris d'amour, se confessent, se repentent, promettent de s'abstenir et toutefois retombent, peut-on les absoudre sans les séparer ? « Il répond que si la résistance est telle qu'elle obtienne quinze ou vingt fois plus de victoires que de chutes, on doit les absoudre sans séparation.

Le père Bauny a copié le professeur de Salamanque, et l'indignation de Pascal n'a foudroyé que le jésuite.

— Le beau Fernand brille dans les luttes de l'école. Ses argumens subtils réduisent un adversaire au silence ; l'adversaire répond par un soufflet. Fernand n'ignore pas qu'il a été ordonné de tendre l'autre joue et que Dieu lui en saurait gré ; il devine même, chance heureuse, que cet acte de vertu rendrait moins doux et moins dangereux les regards de Padilla ; il sait aussi que, dans le monde, celui qui a reçu un soufflet est réputé sans honneur jusqu'à ce qu'il ait tué l'offenseur. Si, sans désir criminel de vengeance, il peut satisfaire au respect humain et suivre la loi du siècle, il se risquera. Il consulte Escobar :

« La piété et l'honneur, répond le père, ne sont opposés qu'en apparence. Les innocens, sans cela, exposés chaque jour à de nouvelles insultes, resteraient sans défense contre la malice des insolens. Exigez des excuses. Si l'adversaire refuse, vous pourrez l'appeler sur le terrain, le péché retombera sur lui. » Fernand rassuré provoque l'offenseur et le tue, non dans l'intention de rendre le mal pour le mal, mais pour sauver son honneur et défendre sa vie. Escobar lui donne l'absolution et écrit sur ses tablettes :

« Si un gentilhomme se trouve en telle situation que, s'il refuse un duel, on puisse croire que c'est par timidité et qu'ainsi on dise de lui que c'est une poule et non pas un homme, il peut, pour conserver son honneur, se trouver au lieu assigné. »

Pascal sur ce passage intéressera la piété du roi contre ses adversaires, admirant qu'il emploie sa puissance à défendre et à abolir le duel dans ses états, tandis que la piété des jésuites occupe leurs subtilités à le permettre et à l'autoriser dans l'Église.

— Padilla, rebutée par Fernand, peut-être fatiguée de lui, distingue fra Eugenio, vicaire de sa paroisse. Elle le prend pour directeur et lui avoue, sans prononcer de nom, que son cœur brûle d'un amour criminel. Fra Eugenio lui conseille de pieuses lectures, la conduit dans sa bibliothèque et pour combattre les mauvaises pensées, lui prête les oraisons de sainte Thérèse. Padilla, sans rien combattre, revient le lendemain chercher son éventail qu'elle a oublié exprès. Eugenio n'a pas le don de continence. Une heure après, il court chez Escobar se confesser d'un crime. Les bornes sont dépassées, l'indulgence serait forfaiture. Escobar indigné s'échauffe d'un zèle dévot, il lui montre l'enfer entrouvert et lui fait honte de la joie qu'il procure aux démons. Eugenio l'écoute muet et confus. Mais on l'attend pour célébrer la messe. Escobar songe à tout. Le scandale est un mal de plus. Saül n'a-t-il pas dit à Samuel : Honorez-moi devant le peuple. « Cachez, dit-il, votre infamie et la honte de votre fille spirituelle ; je vous donne l'absolution. Vous ne la méritez guère ; mais hâtez-vous. » Et comme Escobar étudie toujours, il écrit sur ses tablettes :

« Un prêtre peut-il dire la messe le même jour qu'il a commis un péché mortel, et même des plus criminels, en se confessant auparavant ? Non, dit Villalobos, à cause de son impureté ; mais Sancius dit que oui, et sans aucun péché ; et je tiens son opinion sûre et qu'elle doit être suivie dans la pratique : et tutu in praxi. »

« Quoi ! mon père, s'écriera Pascal, on doit suivre cette opinion dans la pratique. Un prêtre qui serait tombé dans un tel désordre oserait-il s'approcher de l'autel le même jour sur la parole d'Escobar, et ne devrait-il pas déférer aux anciennes lois de l'Église, qui excluaient à jamais du sacrifice, ou tout au moins pour un long temps, les prêtres qui avaient commis des péchés de

cette sorte, plutôt que de s'arrêter aux nouvelles opinions des casuistes, qui les y admettent le jour même qu'ils y sont tombés ? »

L'indignation de Pascal est sincère et juste, mais il importe de ne pas faire de confusion. Escobar s'est indigné comme Pascal ; le crime est horrible. Est-ce une raison pour que la paroisse soit privée de la messe ? La mesure est difficile à garder. Wiclef, en assurant qu'on n'est plus ni roi, ni seigneur, ni magistrat, ni prêtre, ni pasteur, dès qu'on est en péché mortel, a également renversé, suivant Bossuet, suivant Pascal aussi probablement, l'ordre du monde et celui de l'Église, et rempli l'un et l'autre de sédition et de trouble.

Le père Parennin, missionnaire en Chine, a pris sur lui, par prudence humaine, d'adoucir, pour ne pas les rendre impraticables à ses catéchumènes, quelques-unes des prescriptions de la loi chrétienne.

Les Chinois ont un certain maître fort savant en philosophie morale, qui est mort il y a longtemps, nommé Confucius, lequel, pour sa doctrine, ses règles et enseignemens, est en une si haute estime dans le royaume, que tous, soit rois ou autres de quelque qualité, condition et rang qu'ils soient, se le proposent comme un exemple à imiter et à suivre, l'honorent et le louent comme saint, et il y a dans toutes les villes et bourgs des temples érigés en l'honneur de ce maître dans lesquels les gouverneurs sont tenus, deux lois l'année, d'offrir un sacrifice solennel, faisant eux-mêmes fonctions de prêtre, et durant le cours de l'année, deux fois le mois, sans solennité, et quelques savans se trouvent là pour assister les gouverneurs en l'administration des choses qu'il faut qu'ils offrent en tel sacrifice, qui sont un pourceau entier

mort, une chèvre entière, des chandelles, du vin, des fleurs, des parfums.

Quelques gouverneurs convertis et quelques lettrés désignés pour assister au sacrifice ne peuvent s'y refuser sans grand dommage pour leur famille et pour eux-mêmes. Parennin, pour ne pas mériter le reproche que Jésus-Christ faisait aux pharisiens et ne pas imposer aux fidèles Chinois des fardeaux dont la charge les empêcherait d'aspirer au ciel, crut prudent de leur conseiller cette subtile invention de cacher sous leurs habits une image de Jésus-Christ à laquelle il leur enseignait de rapporter mentalement les adorations rendues à Confucius. N'est-ce pas là autoriser l'idolâtrie ? Pascal n'en fait nul doute, et, parmi les égaremens qu'il dénonce, aucun ne lui semble plus odieux. Parennin, de retour en Europe, a des scrupules ; il consulte Escobar. Le père lui présente la Bible ouverte au livre des Rois : « Naaman dit à Elisée : Il faut faire ce que vous voulez ; mais je vous conjure de me permettre d'emporter la charge de deux mulets de la terre de ce pays ; car votre serviteur n'offrira plus à l'avenir des holocaustes ou des victimes aux dieux étrangers, mais il ne sacrifiera qu'au Seigneur. Il n'y a qu'une chose pour laquelle je vous supplie de prier le Seigneur pour votre serviteur, qui est que, lorsque le roi, mon seigneur, entrera dans le temple de Remmon pour adorer, étant appuyé sur ma main, si j'adore dans le temple de Remmon lorsqu'il adorera lui-même, que le Seigneur me le pardonne. — Élisée lui répondit : Allez en paix. » — Je ne dois pas, dit Escobar, être plus sévère qu'Élisée. Pascal, sans accepter d'excuse, aurait condamné Naaman.

— Le vieil Antonio a fait fortune. Ses neveux, depuis lors, l'impatientent par leurs attentions. Un jour, sur la promenade pu-

blique, Antonio, entouré de ses parens, regarde la cathédrale et dit à haute voix : « Je vois mon légataire universel. » Antonio laissait tout son bien au trésor de l'Église. Riant de sa malice, mais craignant d'avoir péché contre la sincérité, il va consulter Escobar. « Vous n'avez pas menti, répond le casuiste ; tant pis pour vos parens s'ils ont mal compris. » Et, sans remords de conscience, il partagea la gaîté d'Antonio. S'ils sont excusables, — et c'est mon sentiment, — on peut quelquefois, sans péché, mais non sans mensonge, employer la parole à faire croire le contraire de la vérité.

Je cache un proscrit ; on me demande indiscrètement si je connais sa retraite ; il faut mentir, c'est devoir. Répondre, pour respecter la vérité : Je sais où il est, mais ne puis le dire, serait trahison. L'homme, une heure après, serait découvert. Si cependant, voulant éviter ce reproche de mensonges dont nous sommes, suivant Montaigne, plus offensés que de nul autre, je me dis : J'ignore dans quelle chambre il habite, dans quelle allée du jardin il se promène, je ne sais vraiment pas par conséquent où il est ; c'est niaiserie. On peut en sourire ; mais si, à cette niaiserie, s'associe le respect, même stérile, de la vérité qu'on trahit, le sourire doit être indulgent. Le mensonge, quelquefois, est obligatoire. Dans les cas ordinaires, est-il excusé par les restrictions mentales ? Aucun casuiste ne l'enseigne, pas même des plus relâchés. Ceux qui leur prêtent cette doctrine sont des disciples sans intelligence ou des adversaires sans équité. L'idée qu'il est possible d'induire son prochain en erreur sans commettre le péché de mensonge a fait le sujet d'un conte amusant :

Un jésuite, mêlé à de graves intérêts et à une situation délicate, y trahit, par des assertions à double sens, ceux qui lui

donnent confiance, et, certain de mériter l'absolution, s'écrie avec un pieux orgueil, après chacune de ses impostures : « Un jésuite ne ment jamais ! »

L'histoire est plus piquante que juste. Dieu seul peut, d'après les théologiens, faire croire l'erreur en disant la vérité en figures. Il ne permet pas qu'on l'imite.

— Gonzalve est plus pieux que zélé. Chaque dimanche il se propose d'entendre la messe, mais se laisse détourner par des causes que, sans grande exagération, il ne pourrait qualifier de majeures. Son exactitude, tout à coup, devient exemplaire. Le curé de la paroisse l'en félicite. Gonzalve, pour repousser une louange imméritée, avoue que, s'il n'a garde de manquer la messe, c'est que chaque dimanche il y rencontre la belle Béatrice, dont il n'ose encore demander la main ; en épiant les regards de la charmante fille, il a souvent la joie de les voir s'arrêter sur lui.

Le curé, pour juger ces regards, échangés tout au moins mal à propos, demande le temps de se mieux informer ; mais, en faisant sur ce point des réserves, il se réjouit du bon résultat ; il a lu dans un auteur grave : Si audis missam volens te delectare aspectu puellœ prœsentis satisfacis prœcepto. C'est bien le cas de Gonzalve. Il satisfait à la règle, on ne saurait le contester. Pascal, cependant, trouve qu'on l'élude, et s'en indignerait s'il ne craignait de tarir par un éclat la source des confidences.

« En vérité, s'écrie-t-il, je ne le croirais jamais si un autre me le disait. »

Le sixième commandement s'adresse à tous, et c'est après la bénédiction nuptiale, a dit un père de l'Église, que la concupiscence tend parfois ses pièges les plus dangereux. La pieuse Dolo-

rès craint de l'avoir oublié ; effrayée par tant de périls, quelques semaines après son mariage, rougissante mais résolue, elle se présente à Sanchez pour confesser ses scrupules.

« L'Église, répond le célèbre auteur du Traité sur le mariage, conseille la prudence et ordonne la réserve dans l'usage des plaisirs permis, mais il est des momens où Dieu pardonne à ceux qui l'oublient. Il ne faut rien exagérer. »

Dolorès n'en a nulle envie. C'est pour user de ses droits qu'elle veut s'en instruire. Sanchez, sans descendre au détail, lui explique les principes ; il ne se fait pas comprendre. Dolorès est intelligente ; mais, en philosophie, tient pour les Nominaux. Les idées générales n'existent pas pour elle, elle veut tout particulariser et tout dire. Sanchez l'écoute, c'est son devoir. Il remercie Dieu, quand elle s'éloigne, d'avoir introduit dans son livre les étranges problèmes dont Pascal a détourné les yeux avec raison ; ils s'adressent aux seuls confesseurs, qui pourraient s'étonner et rougir si on laissait à leurs pénitentes le soin de leur en révéler le détail.

— Possidius, évêque de Calame, voulait interdire aux dames chrétiennes de son diocèse les étoffes d'or et de soie. Ces dames résistaient. Saint Augustin, consulté, décida pour elles. Les chrétiennes de Calame continuèrent, sans craindre pour leur salut, à lutter d'élégance, au risque de vaincre, avec celles qui n'avaient ni la foi chrétienne ni l'humilité. Pascal aurait approuvé Possidius.

« Que répondre, s'écrie-t-il, aux passages de l'Écriture qui parlent avec véhémence contre les moindres choses de cette nature ! »

L'interlocuteur des Provinciales répond faiblement, à son ordinaire. Lessius, dit-il, y a doctement satisfait en disant que les passages de l'Écriture n'étaient de précepte qu'à l'usage des femmes de ce temps-là, pour donner, par cette modestie, un exemple d'édification aux païens. L'Écriture fournit à saint Augustin des appuis moins fragiles. La sainte femme Rebecca a accepté et porté, pour s'embellir, des boucles d'oreilles et des bracelets. Judith, dans sa superbe beauté, parée comme on fait un temple, avait, en sortant de Béthulie, une coiffure magnifique, une chaussure très riche, des bracelets, des lis d'or, des pendans d'oreilles, des bagues et d'autres bijoux encore, car l'Écriture ajoute : « Elle se para de tous ses ornemens. »

La Bible fournirait des exemples plus édifians, mais celui de Judith n'est pas à rejeter. Il n'est pas dit et il n'est pas croyable que Judith ait acheté ces bijoux pour mieux triompher d'Holopherne. Elle se para de tous ses ornemens ; elle les possédait donc et s'en était servie déjà, non pour tendre des pièges, mais pour satisfaire, sans mauvaise intention, l'inclination naturelle qu'on a à la vanité. Cette innocente faiblesse ne l'empêchait pas d'être, avant, autant au moins qu'après sa compromettante expédition, la femme la plus respectée qui fût dans Israël.

— Pendant le siège de Paris, au temps de la Fronde, Port-Royal traversa de difficiles épreuves. Des partisans sans aveu couraient le pays, faisant la guerre aux marchands et aux laboureurs en imposant à tous taille et rançon. Au pieux fondateur de l'abbaye de Saint-Cyran, ils n'avaient laissé que sa chemise. Effrayées par cet exemple, les religieuses de Port-Royal des Champs se retirèrent à Paris. Les messieurs les remplacèrent dans l'abbaye.

On construisit, pour rendre l'abord plus difficile, de petites tours le long des murailles, en prenant occasion de répéter et de placer à propos les paroles de la Bible : Circumdale Sion et complectimini eam. Narrate in turribus ejus.

On récitait avec une pieuse émulation tous les textes belliqueux de la sainte Écriture ; on se comparait au peuple de Dieu qui, bâtissant Jérusalem, tenait la truelle d'une main et l'épée de l'autre. Ce pieux divertissement élevait les âmes. Quoiqu'aucune voix venue du ciel ne se fît entendre pour mêler aux citations les paroles non moins connues : Hoc fac et vinces, on ne doutait pas de la victoire.

M. de Pontis, M. de Petitière, M. de Beaumont, M. de la Rivière, M. de Berry et plusieurs autres, vieux capitaines et vieux routiers, reprenaient le ton du commandement et le langage de leur ancien métier. On faisait grand'garde toutes les nuits. Au lieu du pieux souhait : Dieu vous garde ! les murs du monastère entendaient répéter : Sentinelle, prenez garde à vous ! M. Le Maître, l'illustre avocat, l'épée au côté et le fusil sur l'épaule, devenait l'effroi des soldats. M, de Sacy seul refusait de prendre le mousquet.

Un jour, après avoir dit la messe à la petite troupe en armes, il leur demanda : « Si les brigands se présentent, que ferez-vous ? » On ne sait jamais ce qu'on fera ; ce qu'on voulait faire n'était pas douteux.

« Les lois humaines, dit M. de Sacy, permettent de repousser la force par la force ; Dieu, dont les vues adorables sont infiniment élevées au-dessus de celles des hommes, enseigne un devoir plus sacré, c'est le respect de la vie humaine. Saint Paul a

dit : « Tuer pour empêcher qu'il y ait un méchant, c'est en faire deux. » Les chrétiens égarés ne sont pas des loups ; il faut tirer en l'air. »

La solidité de ce sentiment parut douteuse : au lieu d'effrayer les brigands, on pouvait, en les irritant, les exciter au sang et au feu. Le Seigneur, disait-on, permet l'usage des armes. Les Machabées en sont la preuve. En détruisant les créatures par une triste nécessité, on peut adorer le Créateur. Pascal, voulant jeter la sonde dans cet abîme, hésite à son tour et ne conclut pas : « Que dira-t-on qui soit bon ? De ne point tuer ? Non, car les désordres seraient horribles et les méchans tueraient les bons. De tuer ? Non, car cela détruit la nature. » M. Singlin partageait les scrupules de M. de Sacy. M. Le Maître tenait pour le droit de défense. Devant le conflit d'autorités si hautes, les solitaires, en les respectant sans les accorder, se demandaient si deux opinions contraires ne peuvent pas, par exception, devenir à la fois probables.

Les jansénistes les plus sévères sur les principes faiblissent quelquefois dans l'application.

M. Arnauld d'Andilly, frère respecté de la mère Angélique et oncle de MM. de Sacy et Le Maître, avait décidé de finir ses jours à Port-Royal et de mourir sous le saint joug. Ce témoignage d'estime et de confiance était un honneur pour la maison, et l'arrivée d'un tel hôte une fête pour tous. Il avait laissé paraître le désir d'avoir pour secrétaire M. Fontaine, qui, fils d'un ancien maître à écrire, avait, comme son père, une très belle main. M. Manguelin et M. Le Maître, qui souvent mettait à profit pour lui-même la bonne volonté toujours prête de l'habile copiste, ne désiraient nullement le consacrer tout entier au service de M. d'Andilly. Ne

voulant pas, cependant, répondre par un refus à la première demande d'un personnage aussi important, ils s'arrangèrent pour que, de lui-même, il renonçât à M. Fontaine.

Le récit est piquant : « Comme j'attendais, dit Fontaine, M. d'Andilly avec plus d'impatience que personne, je fus surpris que, le jour qu'il allait arriver, sur le midi, après que j'eus lu à la table pendant le dîner, comme cela se pratique d'ordinaire dans toutes les communautés, je vis M. Manguelin et M. Le Maître s'avancer lentement vers moi, la tête baissée, sans faire semblant de penser à rien. Lorsque je me mettais à table, M. Le Maître, soufflé par M. Manguelin, qui le laissait porter la parole parce qu'il avait plus de feu que lui et qu'il savait donner un tour agréable à tout ce qu'il disait, vint comme de dessous la terre me dire : « Vous aimez bien M. d'Andilly, n'est-ce pas ? — Oui, sûrement, lui dis-je, monsieur. — Vous allez donc être bien aise de le voir ? — Je l'espère ainsi, lui répondis-je. — Mais si on vous disait de n'avoir pas d'empressement de le voir ? » Je regardai M. Le Maître avec quelque sorte d'étonnement, comme une personne surprise. « Que feriez-vous ? dit-il. — Je ferais ce qu'on m'ordonnerait, » lui dis-je, ne comprenant rien à ce discours, qui était pour moi une énigme. « S'il vous rencontrait en chemin, me dit-il, détournez-vous adroitement. S'il vous trouvait nez à nez et qu'il vous parlât, ne répondez qu'à demi-mot et comme à bâton rompu, et sans témoigner trop de chaleur ni d'affection. Pourriez-vous contrefaire le niais ? » ajouta-t-il. En même temps, il me marquait par ses manières, par ses gestes et par de certains mots que je ne sais comment placer, ce que, pour cela, il fallait faire et dire. Dès que j'entrevis sa pensée, il me fit rire. « Vous voulez vous divertir ? lui dis-je. Je suis bien aise de vous en être un sujet. — Non, je vous parle tout de bon, » me dit-il. Je lui dis : « Si la sa-

gesse consiste à bien faire le niais, je vous promets que je vais être le plus sage garçon du monde. Je tâcherai de vous copier, et j'étudierai bien ce que vous venez de me montrer. »

Fontaine fit ce qu'on lui ordonnait : pendant plusieurs jours, le cœur déchiré, il évita M. d'Andilly ; il se rencontra enfin sur son chemin, face à face, sans pouvoir se détourner de lui. « Aussitôt je crus être mort. Je lui fis une profonde révérence. — Il n'y a donc que vous de toute la maison qu'on ne verra point ? me dit-il. Je croyais que vous seriez le premier à me venir voir ici ? Voulez-vous que je m'en retourne ? — Je me contraignais étrangement alors pour observer ce qu'on m'avait demandé. Je fis le décontenancé. Le chapeau, adroitement, m'échappa de la main. J'avais les yeux ouverts sans rien voir. Il me parlait, je ne répondais point. Je faisais un brouillamini. J'étais sur la réserve. Je faisais choix de mes mots, et cela paraissait assez naturel et sans étude. Enfin, je lui parlai de telle sorte qu'il pouvait croire très raisonnablement de moi que j'étais échappé à la folie et que j'en avais été bien près. Il fut surpris de me voir le plus incomplaisant et le plus impoli garçon du monde, plus riche en galimatias qu'en compliment et à qui la niaiserie était tombée en partage. Il s'en alla très mécontent de moi, et je lui fis une grande révérence. — Je viens de voir, dit-il à quelqu'un qu'il rencontra, ce que je n'aurais jamais cru. Peut-on avoir l'esprit si changeant ou si changé ? J'avais souhaité ce garçon pour sa main, son incivilité me rebute. »

Un mensonge en action vaut une restriction mentale.

On n'analyse pas les Provinciales, il faut lire et relire ce modèle d'éloquence et de bonne plaisanterie ; sur le fond, beaucoup de réserves s'imposent. Tout homme de cœur droit et de bon jugement, quand il lit les petites lettres, est tenté d'y tout approu-

ver. Ce que Pascal blâme est mauvais, ce qu'il flétrit, haïssable, ce qu'il affirme, exact ; le livre élève l'âme en aiguisant l'esprit, et cependant il est injuste. Avant d'expliquer comment et dans quel sens, j'ai voulu relire la conclusion d'un critique éminent, célèbre par ses études éloquentes et profondes sur Pascal, et que, c'est Sainte-Beuve qui l'a dit, il y a toujours profit à citer ; reproduisons le jugement de Vinet :

« Pascal remplit l'office d'accusateur et non celui de juge ; les Provinciales ne sont pas un rapport, mais un réquisitoire ; s'il est juste, il l'est comme un adversaire, comme un ennemi peut l'être envers ceux que l'on veut, justement peut-être, mais enfin que l'on veut détruire. Même dans ce sens, est-il toujours juste ? L'est-il en rapportant tout à la préméditation, au calcul, et jamais rien à l'erreur ? Un jésuite même peut se tromper. Et lorsque, dans sa treizième lettre, Pascal nous représente les jésuites jetant dans le monde des moitiés de maximes, moitié innocentes, mais destinées à se joindre en temps et lieu pour former, par leur réunion, une monstrueuse erreur, ne vous paraît-il pas conclure un peu trop rigoureusement du fait à l'intention ? Je me suis adressé ces questions ; mais, après cela, il faut convenir que le plus habile ne saurait faire à la fois deux choses si différentes que la polémique et l'histoire. Pascal « ministre d'une grande vengeance, » pour nous servir une fois de son langage, tient un glaive et non des balances ; et, soit à cause de cela, soit parce qu'il est catholique, tout un ordre de considérations a dû lui demeurer étranger. Il n'est pas conduit à remarquer que les jésuites ne sont que les parrains et non les véritables pères du système qui porte leur nom ; que ce qu'on a, justement ou injustement, appelé le jésuitisme, date des premiers jours du monde ; que l'art des interprétations, de la direction d'intention et des réserves mentales a

été pratiqué de tout temps par les plus ignorans des mortels ; et que si le mot de jésuite avait le sens que les jansénistes lui eussent donné volontiers, et qu'il a reçu d'un usage assez général, il faudrait dire que le cœur humain est naturellement jésuite. Qu'est-ce que le probabilisme, si ce n'est le nom extraordinaire de la chose du monde la plus ordinaire ; le culte de l'opinion, la préférence donnée à l'autorité sur la conviction individuelle, aux personnes sur les idées, aux hasards des rencontres sur les oracles de la conscience ? L'esprit du temps, l'opinion publique, la marche des idées, qu'est-ce que tout cela, sinon le probabilisme encore sous des noms modernes et populaires ? Le probabilisme était encore sans nom lorsque Satan aborda nos premiers parens, mais Satan fut-il à leurs yeux autre chose qu'un docteur grave bien capable après tout de rendre son opinion probable ? Tout cela n'excuse pas Escobar, Molina, ni le père Bauny, s'ils ont, en elïet, des suggestions infiniment diverses du malin, composé toute une morale : seulement l'honneur ou la honte de l'invention ne leur appartient en aucune façon. »

Chez un moraliste comme Vinet, la distinction entre l'accusateur et le juge doit sembler étrange. Les rôles différens imposent les mêmes devoirs ? Pour l'un comme pour l'autre, une allégation fausse est mensonge ; une conclusion mal déduite, sophisme ; une citation affaiblie, mauvaise loi ; l'usage de deux poids et de deux mesures, abomination devant le Seigneur. On l'oublie trop souvent. J'oserai rappeler une anecdote célèbre en Espagne. On avait à Madrid, sous le règne de Philippe II, réservé aux aveugles le privilège de crier dans les rues les ordonnances du gouvernement ainsi que les nouvelles publiques. Un jour les crieurs, en enflant leurs voix, annonçaient les détails de la grande victoire de

la flotte espagnole sur deux corsaires barbaresques : l'un des navires ennemis coulé à fond, l'autre mis en fuite.

« Vous savez, lui dit un passant, les mécréans ont capturé et emmené dans leur fuite la plus belle de nos frégates ! — Cela, répondit le crieur, est l'affaire des aveugles d'Alger. »

Plus d'un historien, malheureusement, pense comme l'aveugle de Madrid, et plus d'un lecteur le trouve tout naturel.

Celui qui, prenant les codes pour étude, ferait du droit sa règle de conduite, qui, dans ses relations avec ses parens, ses amis, ses proches, exigerait rigoureusement tous les avantages permis par la loi, serait sans contredit, et avec raison, peu estimé et peu aimé, mais à l'abri des condamnations judiciaires. Le catholique qui, nourri des casuistes, chercherait chez eux sa règle de conduite, aspirant, pour toute morale, à n'être pas indigne de l'absolution, quoique mauvais parent, mauvais ami, mauvais homme et mauvais chrétien, resterait à l'abri de l'auront de se voir refuser les sacremens.

Ni les jurisconsultes ne conseillent de ressembler au premier de ces hommes, ni les casuistes ne proposent le second pour modèle. Ils savent de quel mépris il est digne, et les confesseurs ne manquent pas de lui prescrire, comme les prédicateurs de lui enseigner, une morale plus noble et plus haute.

Les plus rigides connaissent la faiblesse humaine et, sans rien accorder au démon, savent qu'il doit triompher souvent.

Les plus relâchés prévoient les mêmes défaites, blâment les mêmes faiblesses et condamnent les mêmes fautes.

La différence est qu'ils s'en indignent moins. Ni pour les uns, ni pour les autres, il n'existe, dans le champ du mal, de séparations et de limites.

Les péchés sont inégaux ; tous également en conviennent ; tous les partagent en deux classes : les uns sont mortels, les autres ne le sont pas ; mais on doit faire de grandes différences entre ceux qui portent le même nom. Le plus grave des péchés véniels, il ne peut en être autrement, pour peu qu'on l'accroisse, deviendra mortel. Le plus léger entre les péchés mortels, pour peu qu'on l'atténue, deviendra véniel. Ce sont là vérités de définition ; la contestation est impossible.

Les théologiens, trop souvent, ont méconnu la nécessité de cette transition insensible. On peut cependant, dans presque tous les cas, réduire la preuve en forme.

Je traverse une vigne. Je goûte un raisin ; c'est un vol, mais le péché est véniel. Je suis tenté, et je cueille la grappe. L'enfer, pour cela, ne me menace pas. Le péché s'aggrave, mais reste véniel ; une seconde grappe succède à la première, une troisième à la seconde, jusqu'à remplir un panier ; si le panier est remplacé par une voiture, si je dérobe la vendange, le péché sera sans difficulté mortel : il était véniel au début. La grappe que je cueillais au moment où le changement s'est accompli marque la limite. Un grain seul peut servir de borne.

La confusion du péché qui n'est pas mortel, et que l'on doit absoudre après confession, avec les actes que la conscience permet, qu'on peut commettre sans scrupule et sans offenser Dieu, est un sophisme sans cesse répété à l'occasion des casuistes. Ja-

mais Pascal n'a fait la distinction. La remarque est importante, et je la crois nouvelle.

Mercedes se mariera dans un mois. Escobar la dirige et lui donne d'excellens conseils. Elle doit, jusqu'à la bénédiction nuptiale, imposer à son fiancé la plus respectueuse réserve. Mercedes s'étonne et se montre blessée qu'on doute d'elle. Elle vient cependant quelques jours après confesser sa faiblesse. Escobar la reçoit fort mal : « Ce que vous avez fait, dit-il, est bien laid et bien honteux. Vous méritez une sévère pénitence. » Il la lui impose sans refuser l'absolution.

En vain Pascal s'indignera, les choses doivent se passer ainsi. À quoi, sans cela, servirait la confession ? Mercedes a eu la honte d'un aveu difficile ; elle a reçu une forte semonce. Que Pascal voudrait-il de plus ? Qu'elle eût été plus sage ? Escobar n'y peut rien, elle n'a rien appris dans ses livres. C'est au contraire elle qui l'instruit. Faut-il, parce qu'elle a devancé la bénédiction, la lui refuser à jamais ?

La XV Lettre de Pascal découvre très nettement la confusion faite entre le péché véniel, l'acte qu'on n'a pas à blâmer, et l'action méritoire qu'on conseille.

L'accusation qu'il y porte est célèbre et terrible. Oubliant qu'il a été dit : Aimez vos ennemis, faites du bien à ceux qui vous haïssent, priez pour ceux qui vous persécutent et vous calomnient, les jésuites, serviteurs et soldats de Jésus-Christ, permettraient la calomnie contre leurs ennemis et conseilleraient l'imposture. Ce serait la plus surprenante maxime de leur politique. La calomnie n'est pas toujours pour les jésuites péché mortel. Ce premier point établi par Pascal serait incontestable s'il voulait

bien dire, non pas les jésuites, mais quelques jésuites ; il serait même plus exact de dire un jésuite. Pascal, nous le savons, n'accepte pas la distinction, il a prévenu ses lecteurs et donné ses raisons ; acceptons la règle qu'il a posée.

Les cas où la calomnie n'est pas péché mortel ont été proposés par le jésuite Dicastillus ; la compagnie en est donc responsable. N'insistons pas sur une erreur insignifiante et que de Maistre appellerait imposture. Caramuel, qui, d'ailleurs, n'est pas un jésuite, ne s'accordait pas avec Dicastillus. La citation de Pascal est exacte, mais il n'a pas lu ce qui la précède. Caramuel cite pour réfuter ensuite ; la doctrine qu'il approuve, suivant Pascal, est formellement condamnée dans son livre. Pascal, fidèle aux principes qu'il a posés, n'en a pas moins le droit de dire : « Pour les jésuites, dans certains cas, la calomnie n'est pas péché mortel. « Il n'a pas celui d'en conclure en développant sa thèse : qu'il est sûr et constant, suivant eux, qu'on peut calomnier sans crime, sans hasarder son salut, en sûreté de conscience et sans craindre la justice de Dieu ; qu'ils croient, enfin, la calomnie si certainement permise qu'ils ne craignent pas de le déclarer publiquement.

Tout péché, a dit saint Thomas, est une iniquité. Le péché, quand il n'est pas mortel, n'en est pas moins un péché. Est-il sûr et constant qu'on puisse, sans hasarder son salut, en sûreté de conscience, sans craindre la justice de Dieu, commettre une iniquité ? Est-il vrai que, n'étant pas mortel, le péché devienne de nulle conséquence ? S'il ne rompt pas les liens de l'homme avec Dieu, il peut les affaiblir et les détendre. N'est-on pas criminel devant Dieu en manquant de vertu ? Que signifie la parabole du mauvais riche ? Il ne saurait suffire au chrétien d'éviter les excès

crians et les désordres graves, en un mot, les péchés mortels. Pascal veut l'ignorer.

Déclarer qu'un péché n'est pas mortel est une décision assimilée, dans les Lettres provinciales, à l'autorisation et au conseil de le commettre s'il en prend envie. La différence est grande cependant. J'ouvre à l'article mensonge un traité de théologie morale ; quoique l'auteur soit jésuite, c'est Leyman, je n'y trouve pas que la calomnie soit permise, mais le mensonge souvent n'est pas péché mortel, suivant Leyman.

Suivons, sur un exemple, les conséquences du principe.

— Les règlemens d'un port de mer imposent quarantaine aux navires quand ils ont fait relâche dans une région suspecte.

Girolamo a traversé l'un des pays désignés ; aucun cas de maladie contagieuse n'y a été signalé ; il en est certain. La règle cependant lui impose une quarantaine. Il fait, pour s'y soustraire, une déclaration mensongère.

Comme il est pieux et tient à son salut, il entre à l'église des jésuites et se confesse à Leyman lui-même du mensonge qu'il a commis.

Le père ne lui dit nullement : « Votre cas est prévu. Vous n'avez pas offensé Dieu, allez en paix, et ne craignez rien de sa justice. » Telles seraient, suivant les Lettres provinciales, les maximes de la compagnie. La vérité est très différente.

Leyman, bien loin de là, blâme le mensonge, s'étonne qu'un homme consciencieux, honnête, soucieux de la religion, ait pu s'abaisser ainsi à trahir la vérité. Il lui demande quel intérêt pressant l'a engagé à commettre une faute aussi honteuse et un péché

qui, sans être mortel, n'est pas d'un honnête homme. Girolamo allègue qu'un retard, en compromettant ses affaires, pouvait lui faire perdre des milliers de piastres.

Le père alors, docile aux règles posées dans son livre, lui dit : « Vous avez, par désir du lucre, commis un péché ; il n'est pas mortel, mais il faut l'expier. Vous donnerez, avant de quitter la ville, 100 piastres aux pauvres de l'hospice. »

Telle est l'exacte interprétation de la décision du casuiste.

Comment l'imprudent qui, sans être un ami des adversaires de Pascal, oserait, pour rester impartial, reprocher à l'auteur des Provinciales une faute aussi grave contre la justice, serait-il traité par les admirateurs de toute ligne tombée de sa plume ?

J'espère qu'on voudra bien me l'apprendre.

*J. Bertrand*

# Sources et licence

Texte : https://fr.wikisource.org/wiki/Blaise_Pascal_-_Les_Provinciales. Domaine public ; transcription Wikisource CC BY-SA 4.0. Mise en forme : liregratuitement.com. Tout ce que nous ajoutons reste libre.